

**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE**



**Séance du 3 janvier 2012
14h à Marseille (Salle du Conseil)**

Approuvé par le conseil d'administration en sa séance du 17 janvier 2012

Etaient présents :

Collège A

M. Yvon BERLAND
M. Jean-Paul CAVERNI
Mme Elisabeth GUAZZELLI
M. Didier LAUSSEL
M. Jean-Paul MOATTI
M. Marc PENA
M. Michel PROVANSAL

Collège B

M. Jean-Philippe AGRESTI
Mme Laurence FERAY
M. Claude FIORE
M. Olivier KERAMIDAS
Mme Caroline MAURIAT
M. Nicolas MORALES
Mme Agnès TREBUCHON

Collège « BIATSS »

M. Bernard BOURSON
Mlle Sabine NAPIERALA
M. Georges RELJIC

Collège « Usagers »

M. Niels BERNARDINI
M. Thomas CAVANNA
Mlle Julie EL MOKRANI TOMASSONE
Mlle Solène MATTLIN

Invités

M. le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités
M. Damien VERHAEGHE, Directeur Général des Services par intérim

Etait représentée :

Mlle Marion FRANCILLON donne pouvoir à Mlle Julie EL MOKRANI TOMASSONE
--

22 membres présents ou représentés

Avant l'ouverture de la séance, **Monsieur le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités**, intervient. Il félicite les membres du conseil, élus suite aux élections des 28 et 29 novembre 2011, et souhaite chance et succès à ce conseil. Les membres de ce conseil, et notamment les Présidents des trois anciennes universités, peuvent être fiers de ce qui les a conduits jusqu'ici et de cette fusion. Pour ce conseil d'administration, qui sera bientôt doté d'un Président, il présage une longue vie parsemée d'enjeux essentiels. Il lui fait confiance pour conduire cette nouvelle université vers ses ambitions et laisse la parole au doyen d'âge, M. CAVERNI.

M. CAVERNI ouvre la séance à 14h.

C'est pour lui un privilège de pouvoir présider cette première séance du conseil d'administration, qui constitue un moment solennel. Il remercie M. le Recteur d'avoir accompagné les universités jusqu'à cette étape. Pour lui, ce conseil doit construire sa maison commune, une Institution forte destinée à défendre les missions et les valeurs qui fondent l'université : la recherche et sa valorisation, la formation supérieure et l'insertion de ses étudiants dans le monde socio-économique. Il rappelle que si les trois universités ont su fusionner, la réussite de l'Université d'Aix-Marseille sera de rester unie. L'université aura besoin d'une administration forte au service de l'Institution ainsi que d'une communication solide, autant en son sein que vers l'extérieur. Il rappelle que le fonctionnement de l'université repose sur trois cadres : le code de l'éducation, les statuts de l'université et les conseils centraux. Il s'agit donc pour ce conseil restreint aux membres élus d'élire le premier Président de l'université.

A la demande du Président de séance, les membres du conseil se présentent tour à tour.

M. CAVERNI rappelle les règles relatives à l'élection du Président de l'université. Dans un premier temps, il constate que seuls M. BERLAND et M. PROVANSAL sont candidats. Chaque candidat disposera de quinze minutes pour faire sa présentation. A la suite des deux présentations, les membres du conseil poseront leurs questions aux deux candidats pendant dix minutes. Avec l'accord des membres, M. CAVERNI tire au sort l'ordre de passage des candidats. M. PROVANSAL sera le premier à prendre la parole.

M. PROVANSAL présente le programme de la liste « Pour l'université d'Aix-Marseille: démocratie, partage des savoirs, service public », puis revient sur son parcours professionnel. La profession de foi et le programme de M. PROVANSAL sont joints en annexe.

M. BERLAND revient sur son parcours professionnel et présente le programme de la liste « L'université d'Aix-Marseille: pour un service public au rayonnement international ancré dans son territoire ». La profession de foi et le CV de M. BERLAND sont joints en annexe.

Les deux candidats s'étant présentés, les membres peuvent les interroger.

M. BOURSON s'adresse à M. BERLAND, dont il a bien noté la détermination à conduire l'université d'Aix-Marseille. Il demande comment il sera possible de conférer à cette université un rayonnement international au regard des moyens constants qui sont attribués depuis plusieurs années.

M. BERLAND répond qu'il sera primordial de dialoguer avec les instances qui gouvernent pour montrer les besoins de l'université et les convaincre de la nécessité pour l'Etat de soutenir le développement de cette université. Il ira, avec son équipe, expliquer quels sont les objectifs et les besoins de l'université; il se battra personnellement pour que l'Etat abonde les ressources de l'université et que les moyens nécessaires lui soient

attribués. Il précise que l'obtention potentielle du projet IDEX apportera aussi un financement conséquent à l'université.

Mme MAURIAT souhaite faire un commentaire préalable à sa question; elle relève le fait que la liste « Pour l'université d'Aix-Marseille: démocratie, partage des savoirs, service public » a obtenu 40% des suffrages pour le collège B lors des élections. Néanmoins, seul un candidat de cette liste siège au sein du conseil d'administration. Aussi estime-t-elle que cette attribution des sièges ne reflète pas la réalité des votes. Sa question porte sur l'exercice de la vie démocratique au sein de l'université d'Aix-Marseille. Elle demande à M. BERLAND quel sera le rôle des administrateurs et des conseils dans l'université et quels moyens leurs seront attribués.

M. BERLAND répond qu'il est hors de question qu'une décision soit prise sans qu'elle ait été approuvée par les instances concernées. Il s'est tenu à cette ligne de conduite depuis son premier mandat de Président de l'université de la Méditerranée en 2004. S'il devient Président de l'université d'Aix-Marseille, il n'en changera pas. Pour attester ses dires, il renvoie à tous les procès-verbaux des conseils d'administration de l'université de la Méditerranée depuis 2004. En fonction de leur responsabilité, les conseils prendront donc les décisions nécessaires. Afin de faciliter la prise de décision des administrateurs, il faudra préparer ces décisions au travers d'instances qui instruiront et analyseront les dossiers voués à être présentés devant les conseils centraux. L'ensemble des dossiers sera porté à la connaissance des conseils. Il s'agira de faire vivre toute une communauté qui travaillera ensemble pour que cette université se construise et avance.

Mlle EL MOKRANI TOMASSONE revient sur différents éléments qui apparaissent dans les programmes des candidats. Quand elle écoute le projet de M. BERLAND, elle ne se retrouve pas assez dans ce qu'il propose, notamment concernant une répartition équitable des budgets. Elle estime que M. PROVANSAL est plus clair sur ce point. Par ailleurs, l'UNEF s'est toujours opposée aux parcours d'excellence, qui sont évoqués dans le programme de M. BERLAND. Ainsi, la volonté de l'UNEF de démocratisation de l'enseignement supérieur correspond davantage au programme de M. PROVANSAL. Néanmoins, cela ne veut pas dire que, si M. BERLAND est élu, l'UNEF ne travaillera pas avec lui. Au contraire, l'UNEF sera ouverte à toute discussion.

Concernant la clarté de l'attribution des budgets, **M. BERLAND** conseille à Mlle EL MOKRANI TOMASSONE de relire le programme et répond que la façon dont le budget des composantes sera établi y est très clairement définie. Il estime que cette critique est donc inexacte. Sur la question des parcours d'excellence, M. BERLAND assure que cela n'est jamais mentionné dans son programme et que cette critique est également inexacte.

Mlle EL MOKRANI TOMASSONE reconnaît que ces termes ne sont pas explicitement employés. Néanmoins, elle cite le passage de la profession de foi de M. BERLAND relatif aux parcours d'excellence (p. 11) : « Veiller à la réussite du plus grand nombre d'étudiants en aidant ceux ayant le plus de difficultés mais sans négliger la prise en charge des meilleurs étudiants pour lesquels l'université doit construire des parcours adaptés et ambitieux tels que des masters internationaux et des bi-diplômes ».

M. BERLAND répond que cela signifie qu'aucune catégorie d'étudiants ne sera mise de côté.

M. RELJIC demande aux candidats s'ils ont envisagé le fait que la situation rencontrée par certaines universités ayant accédé aux RCE et dorénavant sous tutelle du rectorat à cause de leurs difficultés financières, pourrait se présenter pour l'université d'Aix-

Marseille. Concernant les difficultés financières, il mentionne notamment les problèmes liés au Glissement vieillissement technicité (GVT). Il souhaite savoir si les candidats ont envisagé les difficultés auxquelles ils auront à faire face et s'ils pensent être en mesure d'éviter ces problèmes dans les années à venir.

M. PROVANSAL répond qu'il a déjà abordé ce point lors de la présentation de son programme. Il mentionne la situation de l'université fusionnée de Strasbourg, dont le fonds de roulement, sur trois ans de fonctionnement, a très significativement diminué. Aussi estime-t-il que ces problèmes financiers et budgétaires doivent être pris à bras le corps dès le départ et doivent être discutés directement avec le Ministère. Il reconnaît que le GVT représente un problème majeur. Il mentionne aussi la nécessité de définir exactement ce que représente le poids des personnels contractuels pour l'université.

Pour sa part, **M. BERLAND** répond que gérer une université consiste évidemment à être attentif aux finances; cela demande des compétences administratives et financières, au-delà des aspects politiques. Pour que le budget soit équilibré, il faut mener un dialogue permanent. Il pense avoir montré sa compétence en la matière. Concernant le GVT, il a eu l'occasion de se battre contre le Ministère, dans sa fonction de Vice-président de la CPU, pour convaincre le Ministre de financer l'université de façon adaptée spécifiquement sur cette question. Cela a été le cas pour 2011 et le sera pour 2012. Il réitère que le fait d'être Vice-président de la CPU lui confère une idée précise de tous ces problèmes.

M. BOURSON donne lecture d'une déclaration de la CGT qui se termine par la phrase suivante : « Pour ces raisons, la CGT se prononce pour un candidat, M. PROVANSAL, qui ouvre des perspectives pour la construction d'un front syndical, engagé dans la défense d'un service public destiné à tous et pas à une élite et enfin pour remettre l'humain au cœur de nos préoccupations ». La déclaration complète est jointe en annexe.

M. BERLAND souhaite intervenir suite à la déclaration de la CGT. M. BOURSON a lu que « la priorité est de mettre l'humain au cœur du travail », ce qui sous-entend que cela ne serait pas une préoccupation pour M. BERLAND. Pour quelqu'un qui exerce sa profession, il estime que cette critique est difficile à recevoir et condamne ces propos.

M. CAVERNI invite les membres du conseil à élire le Président de l'université d'Aix-Marseille.

A l'issue du vote, M. BERLAND recueille 16 voix et M. PROVANSAL recueille 6 voix. Aucun membre ne s'est abstenu ou n'a voté blanc.

M. BERLAND est donc proclamé élu Président de l'université d'Aix-Marseille à 15h20.

M. BERLAND remercie les membres du conseil, et en particulier M. CAVERNI et M. PENA, qui l'ont soutenu dès le début. Il pense qu'il est inutile d'en rajouter : il faut dorénavant passer de la parole aux actes. Il fera en sorte de convaincre ceux qui ne lui ont pas fait confiance. Il rappelle que la volonté et l'ambition de la liste qu'il a conduite consiste à construire une vraie université de service public au rayonnement international ancré dans son territoire.

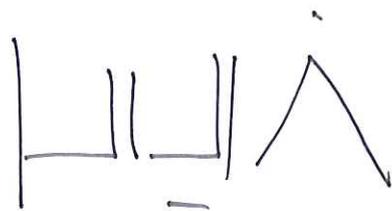
M. le Recteur félicite le Président BERLAND pour son élection, en tant que collègue et en tant qu'ami. Il estime que le Président BERLAND a toute la légitimité pour occuper cette fonction, et lui assure qu'il aura tout l'appui du rectorat dans l'accomplissement de sa mission. Par ailleurs, il a été frappé par le sérieux et la sérénité qui ont eu cours lors de la campagne électorale et tient à le rappeler. En effet, cela donne à l'équipe du Président

BERLAND toute la légitimité collective dont elle a besoin par rapport à l'ampleur de la tâche. Les vingt-deux membres élus du conseil et demain les trente membres devront conduire un très beau navire qui voguera jusqu'à des ponts ambitieux. Le Président qui a été élu a clairement manifesté son souci de voir fonctionner ces instances. Il imagine la fierté que tous doivent ressentir pour avoir réussi ce processus de fusion, et en particulier celle des trois Présidents. Avec leur volonté partagée, même si cela n'a pas été facile, ils ont su franchir toutes les étapes qui ont conduit à cet événement historique. D'un point de vue personnel, il est fier d'avoir contribué à l'unification de ces trois universités, projet dont il envisageait déjà la réalisation dans les années 1970. En définitive, avec une telle qualité d'équipe et une telle richesse, il n'a aucun doute sur les résultats qui ressortiront de cette gouvernance.

Mlle NAPIERALA prend la parole, au nom du SNASUB-FSU. Elle félicite le Président BERLAND pour son élection et souhaite rappeler les attentes des personnels. Elle donne lecture d'une déclaration, jointe en annexe. Elle souhaite bonne continuation à ce conseil.

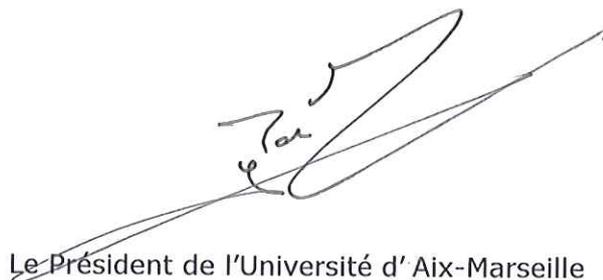
Le Président BERLAND lève la séance à 15h35.

Fait à Marseille, le 17 janvier 2012



Le Président de séance

Jean-Paul CAVERNI



Le Président de l'Université d'Aix-Marseille

Yvon BERLAND

L'Université d'Aix-Marseille :

pour un service public au rayonnement international ancré dans son territoire

Créer les savoirs et savoir-faire, les transmettre, telle est la mission fondatrice de l'Université.

L'ensemble des universitaires d'Aix-Marseille, avec les membres des établissements publics de recherche du site, constituent une communauté dont la qualité est avérée et reconnue. Riche de l'ensemble des champs de la connaissance, cette communauté est particulièrement apte à relever les défis soulevés par l'avancée rapide des savoirs dont chacun sait qu'ils seront de plus en plus intégratifs et donc interdisciplinaires.

Dans un paysage universitaire en pleine évolution, tant au plan national qu'international, nous avons voulu prendre en main notre destin en fusionnant l'ensemble de nos trois universités : l'Université de Provence (Aix-Marseille I), l'Université de la Méditerranée (Aix-Marseille II) et l'Université Paul Cézanne (Aix-Marseille III), au sein d'un même établissement public scientifique culturel et professionnel. Le décret du 24 août 2011 portant création de l'Université d'Aix-Marseille, dénommée Aix-Marseille Université, est l'aboutissement de ce processus de fusion de nos trois universités. Nous avons conduit ce processus pas à pas, en respectant un calendrier étalé sur quatre ans, depuis juin 2007*. Il a permis qu'après de longs débats, ses étapes clés soient votées au Conseil d'administration de chaque université.

Aix-Marseille Université sera une communauté de femmes et d'hommes, organisés de façon autonome et assumant en commun une même mission de service public : la création, la transmission et la valorisation des connaissances.

Lieu d'une pensée libre dont elle est garante, indépendante et ouverte au monde, l'université mettra tout en œuvre pour faciliter à ses étudiants l'accès à une formation permettant tout à la fois l'acquisition d'une culture académique et leur insertion professionnelle et sociale. L'enseignement dispensé par Aix-Marseille Université visera à former des hommes et des femmes cultivés et éclairés, capables de contribuer au développement social, culturel, politique et économique de la société. Il se conjuguera au passé, au présent et au futur car il ambitionnera la conservation, la transmission et la production de la connaissance pour tous.

Si la recherche est indispensable au développement de la société et suppose la liberté d'entreprendre, l'Université, attentive aux attentes sociétales, veillera à préserver ce qui la distingue et la caractérise : l'alliance de la recherche pure et de la recherche finalisée ainsi que la formation à l'exercice d'un esprit critique et cultivé associé à des connaissances et compétences garantes d'une insertion réussie.

L'interdisciplinarité, facteur essentiel de progrès en recherche et de l'adaptation de la formation initiale et continue à de nouveaux métiers, doit être un des objectifs de l'université unique, facilitant les interactions entre les disciplines.

L'université créera pour tous ses personnels des conditions et un environnement de travail permettant à chacun, dans son domaine de compétence, de contribuer au mieux à la réalisation de cet objectif.

Si la fusion des trois universités est désormais une réalité, elle n'a jamais eu pour objectif de simplement créer la plus grande université française par le nombre d'étudiants qu'elle rassemblera. Elle s'est inscrite dans la volonté d'installer sur le site d'Aix-Marseille un établissement d'enseignement supérieur dont la richesse disciplinaire sera unique en France.

Dans ce projet ambitieux, au-delà de la définition des axes stratégiques, l'Université d'Aix-Marseille doit se doter d'une organisation politique et administrative cohérente et d'un pilotage partagé et éclairé. Il appartiendra aux instances compétentes de définir et mettre en place des instruments de mesure de performance, des dispositifs d'évaluation de la qualité de ses enseignements, de sa recherche et de l'insertion professionnelle de ses étudiants.

Même si chacune de nos universités a ses qualités et sa reconnaissance dans tel ou tel champ disciplinaire, la fusion ne doit pas se traduire par une juxtaposition mais bien par la création d'un nouvel établissement ouvert sur le monde socio-économique, partenaire des organismes de recherche, des écoles et des collectivités territoriales, qui a pour ambition de devenir la capitale des savoirs du Sud de l'Europe.

Ce n'est pas par une rupture brutale avec le passé que nous construirons l'identité d'Aix-Marseille Université mais par une évolution progressive qui, quoique exigeante, saura marier le meilleur de nos identités et de nos réalisations.

Dans cette phase de construction qui s'ouvre devant nous, la présence au sein du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université des présidents qui ont engagé leur établissement dans le processus de fusion est de nature à symboliser ce souhait de garantir le passage progressif des universités d'Aix-Marseille à l'Université d'Aix-Marseille.

L'Université d'Aix-Marseille est créée. Nous en sommes tous partie prenante et notre objectif désormais doit être d'en assurer ensemble la construction.

Aix-Marseille Université dynamisera le développement du site académique d'Aix-Marseille sous de nombreux aspects :

- La lisibilité régionale des différents secteurs de formation et de leur appartenance universitaire par les lycéens, leur famille, par le tissu socio-économique et le monde politique sera améliorée, tous les champs disciplinaires universitaires appartiendront en effet à une seule et même université.
- L'interdisciplinarité sera favorisée car les différents acteurs des secteurs de formation, au sein de la même université, se connaîtront, échangeront et collaboreront.
- Les services à l'étudiant seront coordonnés harmonieusement sur tous les sites, avec le souci d'une vision intégrée de l'étudiant dans son campus.

- La recherche, qualifiée de grande qualité par le Conseil d'Orientation Scientifique dans un rapport en 2006, sera mieux structurée, mieux identifiée et trouvera des conditions favorables à des échanges approfondis entre les disciplines sources de progrès dans la création de connaissances.
- Tous les personnels pourront, grâce à un environnement de travail harmonisé, trouver des conditions favorables à leur investissement personnel, leur carrière et leur épanouissement.
- La visibilité nationale et internationale de l'université unique, la notoriété du site académique et son attractivité seront considérablement accrues.

Le texte fondateur d'Aix-Marseille Université, à partir duquel ont été élaborés ses statuts, sera notre guide dans la phase de mise en route de l'établissement. Toutefois, l'identité de cette nouvelle grande université se construira pas à pas et les instances délibératives statutaires de l'université pourront être conduites à apporter des ajustements et des compléments à ce texte fondateur.

Au-delà des principes fondateurs et des statuts, il convient de préciser les principes généraux qui guideront l'élaboration de la politique d'Aix-Marseille Université.

Une politique conduite au service de ses missions, des étudiants et des personnels pour le rayonnement d'Aix-Marseille Université.

Cette politique s'appuie sur de grands principes :

- Nous nous consacrerons avec une détermination totale et un investissement entier au service d'Aix-Marseille Université.

- Nous présenterons, chaque année, devant le Conseil d'administration et le Congrès (Assemblée réunissant les membres des trois conseils statutaires : Conseil d'administration, Conseil scientifique, Conseil des études et de la vie universitaire) le bilan de l'année universitaire écoulée et devant ces instances et le Comité technique le bilan social.
- Nous définirons notre politique après consultation des instances et des responsables concernés ; sa mise en exécution sera décidée par les instances délibératives statutaires de l'établissement.
- Nous nous engageons à ce que les décisions prises de manière démocratique par les différentes instances délibératives soient scrupuleusement respectées et veillerons à ce qu'aucune instance consultative ne puisse se substituer à l'avis ou aux décisions prises par les instances délibératives statutaires de l'université.
- Une université à l'écoute de ses personnels prônant la valorisation de leur engagement professionnel, où l'action sociale occupera une place de premier plan, où chaque personnel évoluera dans un environnement favorable pour un service public de qualité ;
- Une université ouverte sur le monde socio-économique pour nouer des partenariats équitables et soucieux des intérêts du service public afin d'être utiles aux étudiants, à la recherche et au développement économique de notre région ;

Ces principes sont au service d'une ambition :

- Une université dont la richesse disciplinaire, unique en France, permettra à chacun, en formation initiale ou continue, d'avoir accès au meilleur de la connaissance, gage de liberté et d'ouverture sur le monde ;
- Une université soucieuse de former des étudiants autonomes, réactifs et créatifs, capables d'intégrer un monde socio-économique en constante évolution ;
- Une université qui favorise la réussite de l'étudiant en assurant au sein de campus rénovés son bien-être ainsi qu'une vie sociale et culturelle riche ;
- Une université à la pointe des innovations pédagogiques et scientifiques résultant des rapprochements interdisciplinaires ;
- Une université attachée à mettre au service de la recherche fondamentale et finalisée, et de l'innovation, les moyens nécessaires, financiers et humains, en lien avec les organismes de recherche, pour lui permettre de faire partie des 100 premières universités au monde dans les dix prochaines années ;
- Une université à l'écoute de son territoire en lien avec les collectivités territoriales ;
- Une université avec une ambition méditerranéenne mais développant au-delà de cette aire géographique des relations ciblées avec quelques-unes des plus grandes universités mondiales.

**11 juin 2007 : mise en place des instances de réflexion collective ; 25 novembre 2008 : structuration politique et administrative de l'université unique ; 18 décembre 2009 : texte définissant les principes fondateurs d'Aix-Marseille Université ; 10 décembre 2010 : adoption des statuts de l'université unique par les trois Conseils d'administration ; 24 août 2011 : décret créant l'Université d'Aix-Marseille dénommée Aix-Marseille Université ; 14 octobre 2011 : adoption des statuts de l'Université d'Aix-Marseille par l'Assemblée constitutive provisoire.*

Le projet décrit ci-dessous a fait l'objet d'une longue réflexion et a mobilisé de manière interactive et sur une période de près de dix mois une centaine de collègues de toute catégorie et de toute discipline, mais aussi des personnels BIATSS et des étudiants.

C'est donc véritablement un projet partagé et collectif qui est proposé.

UNE ORGANISATION INSCRIVANT AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ DANS LA MODERNITÉ

Aix-Marseille Université doit être pilotée par une gouvernance connaissant parfaitement l'Université actuelle, ses missions, ses enjeux et ses partenaires. Une Gouvernance ayant fait la preuve de son savoir-faire et de ses compétences, qui sache aussi faire preuve d'adaptation à la réalité nouvelle qu'est l'université unique. Le pilotage d'un tel établissement ne peut pas laisser de place à l'improvisation.

L'organisation politique et administrative d'Aix-Marseille Université doit conduire à une parfaite visibilité de son fonctionnement tant en interne qu'à l'extérieur de l'établissement, et à une efficacité opérationnelle au service de ses missions. Une administration du plus haut niveau de compétence, au service d'une **politique responsable, transparente, dynamique, assurant ainsi un service public de qualité**. Politiques et administratifs devront travailler en parfaite harmonie, chacun avec ses compétences et ses prérogatives.

♦ L'organisation politique identifie clairement les grands secteurs et les grands domaines de formation.

Aix-Marseille Université s'appuie sur une organisation en **cinq secteurs** : droit et sciences politiques ; économie et gestion ; arts, lettres, langues et sciences humaines ; santé ; sciences et technologies ; auxquels s'ajouteront les trois IUT dont l'objectif fixé à terme est leur regroupement, et un IUFM. Les cinq secteurs seront chacun composés d'UFR, d'instituts, d'écoles, et d'un département universitaire dans le secteur art, lettres, langues et sciences humaines. Les secteurs auront un rôle essentiel dans l'articulation entre les composantes et les organes centraux par la création de vice-présidents de secteur. Ces vice-présidents auront en charge d'animer la coordination de leur secteur en cohérence avec les directeurs de composantes et d'assurer les relations inter-secteurs pour développer la pluridisciplinarité au profit de la formation et de la recherche.

Les composantes auront la responsabilité de l'organisation de la formation initiale aux niveaux L et M et de la formation continue en lien avec le Service universitaire de formation tout au long de la vie. Elles seront constituées en départements de formation. Elles participeront à l'organisation et la gestion scientifique dans leur domaine de compétence.

♦ L'organisation administrative s'appuie sur la rationalisation et la mutualisation des fonctions support, notamment par la création d'un niveau administratif à l'échelle de chacun des cinq campus d'Aix-Marseille Université.

Les services centraux de l'université seront constitués de Directions. Celles-ci seront chargées des grandes fonctions transversales que sont en particulier la gestion financière, la gestion des ressources humaines, celle du patrimoine immobilier et celle du système d'information. Les services d'appui et de soutien des missions fondamentales de l'université, telles la recherche et la formation, feront également partie des services centraux. Les directions centrales auront des missions d'animation, de coordination, de gestion, de veille juridique, de conseil et de mise en œuvre de la politique de l'établissement.

L'organisation administrative et technique de l'université sera fondée sur un principe de **mutualisation à l'échelle d'un campus**. Cette mutualisation concernera la majorité des fonctions support (finances, marchés publics, patrimoine par exemple). Cinq campus sont identifiés : Aix-en-Provence, Étoile, Marseille Centre, Timone et Luminy. Cependant, l'organisation de la mutualisation dans les antennes de campus tiendra compte de la spécificité de chaque campus. Les sites décentralisés seront rattachés pour certaines fonctions à l'un de ces cinq campus.

Les composantes (UFR, instituts, écoles et département universitaire) auront un encadrement renforcé. Leurs compétences administratives et techniques sont de deux ordres : des activités liées au fonctionnement de la composante et des activités liées au fonctionnement général de l'université.

Des services communs à compétence transversale complètent cette organisation. Ils auront vocation à exercer soit des missions prévues par les textes, soit des missions volontairement confiées sous cette forme.

Bien entendu, une telle organisation administrative, que l'on pourrait qualifier de « cible », ne pourra pas être mise en place dès le 1^{er} janvier 2012. Nous passerons par une organisation administrative dite de « transition ». Nous tiendrons compte des orientations proposées par les groupes de travail des trois universités constitués dès septembre 2010 et qui, à partir d'un état des lieux de nos organisations actuelles, ont proposé une organisation de départ.

Cette phase de transition aura l'avantage de s'appuyer sur ce qui fonctionne aujourd'hui dans nos trois établissements. **Il faut en effet éviter un « bug administratif »** lié à la fusion. Elle s'appuiera donc au départ essentiellement sur des modes de fonctionnement prévalant dans chacune de nos universités actuelles. Pour autant, un **travail d'harmonisation** sera fait avec la mise en place de procédures et d'actes administratifs communs, propres à Aix-Marseille Université.

Enfin, cette phase de transition aura un autre avantage, non négligeable : **aucun personnel** des directions, services ou composantes **impactés par la fusion ne fera l'objet d'une mobilité non souhaitée**. Ce principe sera maintenu lors de la construction de l'organisation cible.

Nous prendrons ainsi le temps de préparer tous ensemble en 2012 l'organisation décrite plus haut, en l'expliquant dans tous ses détails de sorte que l'ensemble des personnels puisse se l'approprier. Puis nous la mettrons en œuvre progressivement.

♦ **Le pilotage de l'établissement impliquera très largement à la fois les responsables politiques de l'université, des composantes et les principaux responsables administratifs de la structure dans le but d'obtenir un fonctionnement parfaitement cohérent.**

- **La Gouvernance** de l'université, chargée d'exécuter la politique de l'université, s'inscrira dans le cadre d'un établissement aux Responsabilités et Compétences Élargies (RCE) pleinement exercées. Elle sera constituée du président, des vice-présidents (statutaires, fonctionnels et de secteurs), du directeur général des services et de l'agent comptable.

- **Les vice-présidents délégués et les chargés de mission** pourront rejoindre cette équipe selon les dossiers à étudier pour les réunions stratégiques bimensuelles.

- **Les doyens et directeurs** des composantes de l'université se retrouveront une fois par semaine aux côtés des membres de la Gouvernance pour faire un point sur les dossiers en cours et

échanger sur les problèmes spécifiques à chaque composante mais aussi relatifs au fonctionnement de l'université.

Cette organisation sera garante d'une proximité entre les composantes et la Gouvernance de l'université avec pour ambition de traiter les sujets d'actualité avec réactivité. Cette organisation est essentielle pour un bon fonctionnement au quotidien d'Aix-Marseille Université.

Le Conseil d'administration devra jouer un rôle stratégique et souverain dans l'élaboration de la politique de l'université. Il s'appuiera sur les propositions du Conseil scientifique et du Conseil des études et de la vie universitaire.

La mise en application de la politique de l'établissement se fera après décision des conseils statutaires et uniquement par cette voie : Conseil des études et de la vie universitaire (CEVU), Conseil scientifique (CS), Conseil d'administration (CA). Il est cependant primordial que ces conseils et la Gouvernance puissent s'appuyer sur des éléments d'analyse apportés par des structures et des instances d'aide au pilotage en amont des décisions afin de nourrir la réflexion avant toute décision.

Ainsi, des **instances d'aide au pilotage** seront mises en place pour aider la Gouvernance et les conseils statutaires à la prise de décision stratégique : un Comité de prospective stratégique (CPS) qui rassemblera des personnalités du monde académique et du monde socio-économique ; un Conseil d'orientation du système d'information (COSI) ; un Conseil d'orientation de la politique patrimoniale (COPPAT).

Ces instances s'appuieront sur **des structures et des outils d'aide au pilotage**, régulièrement évalués et mis à jour, qui auront pour objectif d'établir des bases d'information indispensables à la prise de décision. Seront aussi mis en place une **Direction du pilotage et du contrôle de gestion**, créant et faisant vivre des tableaux de bord et des indicateurs dans les différents domaines d'activités de l'université (recherche, formation, finances, patrimoine, ressources humaines...) ; une **Direction chargée de l'audit interne** avec pour mission d'effectuer des audits réguliers des activités ou des processus de gestion de l'établissement ; un **système d'information** permettant un pilotage optimal de l'établissement par son interopérabilité à couvrir toutes les activités de l'établissement (finances, patrimoine, ressources humaines, recherche, formation...) et compatible avec les systèmes d'information des principaux EPST partenaires (CNRS et Inserm).

L'ensemble des données produites par les structures et instances de pilotage aura vocation à être diffusé régulièrement notamment lors du bilan annuel pour assurer la transparence de la gestion de l'établissement auprès du Conseil d'administration et du Congrès.

♦ La politique menée en direction des **grandes fonctions transversales dites RCE**, système d'information, patrimoine immobilier, gestion financière, gestion des ressources humaines, devra être adaptée à la taille et à l'ambition d'Aix-Marseille Université.

- Nous traiterons plus loin le sujet de la gestion des **ressources humaines** qui doit être mis en adéquation avec les missions d'Aix-Marseille Université, recherche et formation, ainsi qu'avec notre souhait de développer une politique qui tienne compte du potentiel humain exceptionnel que représentera Aix-Marseille Université et de notre volonté de donner à l'action sociale une place de premier plan.

- **Le système d'information** devra être adapté à la taille de l'établissement et à ses missions.

Il aura un rôle central pour les transformations que nécessite sa modernisation dans les domaines de la gestion, de la scolarité, de la pédagogie, de l'organisation des e-campus et de l'équipement des sites pour construire des « bâtiments intelligents ». En particulier, la conception du système d'information devra viser à faciliter le travail de l'enseignant-chercheur et de l'étudiant en les plaçant au centre du système. Elle devra également envisager de mettre en œuvre, évaluer et développer de nouvelles formes d'enseignement en utilisant les TIC, de favoriser une meilleure coordination des acteurs, d'améliorer les infrastructures par l'usage de ces technologies. Le schéma directeur devra permettre l'amélioration durable de la qualité des données et un bon pilotage. Il devra prendre en compte l'importance de la future université, globalement 70 000 étudiants, 7 500 personnels et une quarantaine de sites géographiques. Une politique de sécurité du système d'information (PSSI) sera mise en place afin d'informer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage des enjeux et des choix en termes de gestion des risques, et ainsi susciter la confiance des utilisateurs et des partenaires.

- **La politique en matière de patrimoine** sera ambitieuse. En effet, avec un patrimoine foncier de 220 hectares et un bâti de 770 000 m² shon, Aix-Marseille Université a vocation à devenir un important gestionnaire de patrimoine.

Le patrimoine foncier et immobilier aura un impact direct sur le confort des usagers et par là même l'efficacité et l'attractivité de la recherche et de la formation.

Ce patrimoine va évoluer et se moderniser grâce au CPER 2007-2013 et à l'opération campus. À échéance de 2016-2017, les sites de Luminy à Marseille et le quartier des facultés à Aix-en-Provence seront considérablement modifiés notamment au profit de la vie étudiante. Les autres campus, en particulier ceux de l'Étoile, de Marseille centre et de la Timone, devront largement bénéficier des futurs investissements après l'expression de leurs besoins en construction et en rénovation.

Une attention particulière devra être portée aux sites décentralisés afin qu'ils soient maintenus aux standards internationaux notamment pour l'accueil des étudiants.

Aix-Marseille Université aura des objectifs précis : disposer d'une connaissance exhaustive du patrimoine, mettre en adéquation le patrimoine immobilier avec les besoins en enseignement et en recherche de l'établissement, maintenir la qualité du patrimoine sur le long terme, mettre en œuvre une politique de gestion patrimoniale autonome, en vue d'une éventuelle demande de dévolution future du patrimoine.

Enfin, les modalités de gestion et de mise en valeur de nos espaces verts seront revues pour améliorer cet environnement de proximité de chacun, en lien, bien entendu, avec la politique de développement durable de l'établissement.

- **La gestion financière.**

Le budget de l'université sera le reflet des choix stratégiques de l'établissement, arrêtés après un débat d'orientation budgétaire au sein du Conseil d'administration. Celui-ci devra tenir compte de la soutenabilité financière de ses décisions, notamment sur les volets « ressources humaines » et « patrimonial », qui ont des impacts au-delà de la simple année budgétaire. De même, il s'agira d'allouer une part des crédits en fonction des projets des composantes sous la forme de plans pluriannuels.

Ce budget sera construit à partir d'un dialogue de gestion associant les composantes (UFR, instituts, écoles, département universitaire) et leurs départements de formation, à travers des conférences budgétaires annuelles au cours desquelles les expressions de besoins seront présentées. Ces

conférences permettront également la programmation de plans pluriannuels d'investissement. S'agissant des unités de recherche, en complément de la dotation récurrente sur critères, un dialogue de gestion sera mis en place avec les directeurs d'unités, associant les EPST, afin d'aborder l'ensemble des moyens nécessaires à la recherche (ressources humaines, système d'information, patrimoine, notamment).

Aix-Marseille Université devra valoriser son potentiel extraordinaire et s'attachera à développer ses ressources propres par exemple via ses fondations ou des contrats.

UNE RECHERCHE STRUCTURÉE, SOUTENUE ET CONDUITE EN PARTENARIAT AVEC LES GRANDS ORGANISMES PUBLICS

La recherche est essentielle et indispensable au développement de la société. Elle a pour principal objectif de contribuer à la connaissance de l'être humain, du monde qui l'entoure et de leurs rapports. Dans une société en transformation constante et accélérée dans un univers internationalisé, l'intensification et la valorisation de la recherche sont des enjeux majeurs.

Aix-Marseille Université, nouvelle université de recherche intensive, doit **apporter sa contribution à l'économie de la connaissance et la diffusion du savoir.**

◆ **Les orientations stratégiques de la recherche menées en collaboration avec les organismes de recherche affichent une forte ambition de faire progresser la recherche sur notre site.**

La stratégie de l'établissement devra être affirmée en cohérence avec les grands enjeux internationaux des disciplines, les forces et les faiblesses du site en tenant compte de l'environnement socio-économique et culturel du territoire régional.

Elle devra favoriser la créativité, l'innovation et la prise de risque en matière de recherche. Elle devra soutenir la recherche fondamentale tout en assurant son alliance à la recherche finalisée. Elle devra permettre de conjuguer pluridisciplinarité et spécialisation.

Elle devra donner du temps aux chercheurs et enseignants-chercheurs et aider l'investissement dans la recherche des plus jeunes en leur offrant des conditions adaptées.

- La recherche sera soutenue en *moyens financiers et humains* pour développer et positionner au mieux le potentiel de notre université au plan national et international :

◇ S'agissant du soutien financier, les dotations de fonctionnement des unités seront faites selon des critères d'activité clairement établis par le Conseil scientifique et approuvés par le Conseil d'administration s'appuyant sur leur reconnaissance internationale, sur les évaluations de l'AERES et des organismes publics de recherche et prenant en compte les activités de valorisation et d'expertise au service de la collectivité. Le Bonus Qualité Recherche (BQR), le **préciput ANR**, et un **Fonds d'Intervention Recherche**, pris sur le budget propre de l'université et d'un montant significatif, seront des sources de financement conséquentes entièrement dédiées aux unités de recherche sur appels à projets évalués par le Conseil scientifique.

◇ Concernant le soutien en personnels, **chaque année, environ 15% des emplois disponibles (Bonus Qualité Emploi, BQE) seront sanctuarisés pour être affectés à l'activité de recherche des unités les plus performantes ou pour le soutien à l'implantation de nouvelles thématiques** notamment pluridisciplinaires. L'évaluation des demandes sera faite par le Conseil scientifique et la décision sera prise par le Conseil d'administration.

- **Une politique de recrutement des enseignants-chercheurs** spécifique et prévisionnelle pour un recrutement à haute valeur ajoutée pour la recherche sera mise en place.

Il s'agit de définir un nombre de postes disponibles dans l'université à sanctuariser pour un recrutement sur une période quinquennale à partir de besoins identifiés par les unités de recherche, les pôles et les composantes. Les recrutements devront faire appel à une procédure de type « search committee » et devront bénéficier d'un label chaire de recherche universitaire permettant d'être accompagné par un environnement attractif en personnels et en moyens financiers d'installation.

De la même manière, **une politique prévisionnelle des emplois concernera les personnels BIATSS affectés à la recherche notamment pour soutenir les grandes plateformes de recherche.** Cette politique pluriannuelle devra être menée en étroite coopération avec les organismes de recherche partenaires.

- L'organisation permettra aux **enseignants-chercheurs** de se consacrer à leur cœur de mission, formation et recherche. S'agissant de la recherche, il conviendra de **permettre notamment aux MCF nouvellement recrutés de consacrer plus de temps à la recherche** sans être contraints par les 192 heures annuelles équivalent TD d'enseignement en **permettant des décharges de service pour les trois premières années**.

Aix-Marseille Université doit permettre aux enseignants-chercheurs d'avoir, en fonction de leur projet de carrière, de leurs compétences, de leurs besoins et de ceux exprimés par leur communauté disciplinaire, l'opportunité d'organiser leur activité d'enseignement d'une part et de recherche d'autre part sur une période pluriannuelle.

- Aix-Marseille Université accompagnera une **politique de prise de risque** en matière de recherche.

Dans une conjoncture et un système national de recherche qui tendent à ne reconnaître et à ne soutenir que ce qui est déjà établi, l'université doit favoriser l'émergence de thématiques et/ou d'équipes nouvelles et faire évoluer des équipes existantes pour les aider à accéder à une reconnaissance nationale et internationale. Ceci implique des modalités souples et rapprochées non strictement subordonnées au calendrier national avec son actuelle périodisation quinquennale.

♦ **Plusieurs instances interviendront dans la recherche mais toutes devront mettre en œuvre de façon complémentaire les orientations et les priorités définies par le Conseil scientifique et approuvées par le Conseil d'administration.**

- **L'unité de recherche** : entité fondamentale du dispositif de la recherche, elle est mobilisée pour exprimer ses besoins en termes de personnels, BIATSS ou enseignants-chercheurs, financiers, matériels, pour réaliser le projet de recherche du contrat.

- **La composante** : elle intervient dans la formulation et la hiérarchisation des demandes de recrutement BIATSS, enseignants-chercheurs en tenant compte de ses besoins en enseignement et en recherche après avoir recueilli l'expression des besoins des départements de formation et des unités de recherche qui lui sont rattachés. Elle hiérarchise les réponses aux appels d'offre recherche de l'université.

- **Le secteur** : le vice-président de secteur est désigné par le président d'université sur proposition des doyens et directeurs

des composantes du secteur. Il rassemble et coordonne les besoins des différentes composantes du secteur lorsque ceux-ci impliquent plusieurs composantes. Il intervient pour éviter des demandes redondantes dans le secteur tant en personnel qu'en matériel. Il assure ainsi la cohérence du secteur. Par ailleurs, avec les autres vice-présidents de secteur, il coordonne l'expression des besoins qui émergent d'une action pouvant impliquer plusieurs secteurs. De même, avec ses collègues vice-présidents de secteur, il recense les demandes émanant des pôles notamment pour les équipements ou le recrutement de personnel indispensables à la mise en place et au fonctionnement de grandes plateformes de recherche utiles au pôle et à l'émergence de projets interdisciplinaires.

- **Le pôle** : il s'agit d'une structuration ayant pour ambition d'afficher les réelles forces interdisciplinaires de la recherche d'Aix-Marseille Université constituées par les unités de recherche sur une base thématique. Son rôle est d'assurer l'animation scientifique, de se mobiliser pour les grands appels d'offre nationaux et européens (le programme Investissements d'Avenir eût été un exemple), et de faire émerger l'expression de besoins concernant l'acquisition de plateformes de recherche qui seront financées à travers les fonds incitatifs de recherche de l'université, et de personnel technique pour la prise en charge et la mise en œuvre de ces plateformes. Les interlocuteurs du Conseil de pôle (formé des directeurs des unités de recherche constitutives) sont les vice-présidents de secteur. Le pôle doit être également interrogé pour les recrutements spécifiques dans le cadre du BQR et des chaires de recherche universitaire Aix-Marseille Université ainsi que celles en lien avec les organismes. Les Fédérations de recherche pourront chaque fois que de besoin être des éléments constitutifs des pôles.

- **Le Conseil scientifique** : ses attributions sont prévues par la loi et les statuts. Ce n'est pas une chambre d'enregistrement mais au contraire un lieu qui participe à la définition des orientations de fond de la politique scientifique de l'établissement. Pour cela son travail doit être facilité par une instruction nourrie et conforme des dossiers qui doivent être traités par les composantes et le secteur. Il peut mobiliser les conseils de pôle et faire appel à des experts extérieurs à Aix-Marseille Université pour avis ou traitement de dossiers dans le cadre d'une expertise. Les vice-présidents de secteur, les responsables de pôles, et les doyens doivent être des invités permanents du Conseil scientifique.

- **Le directoire de la recherche** : c'est une instance d'aide à la définition de la stratégie de recherche de l'université. Il est constitué de grandes personnalités de la recherche locales et nationales (mais alors suffisamment mobilisables), personnalités qui ne sont plus en responsabilité directe d'unité de recherche et indépendantes scientifiquement. Il est mobilisé par le président d'université et peut être réuni à la demande du Conseil scientifique, du conseil de pôle, des vice-présidents de secteur après accord du président chaque fois que de besoin. Il doit au moins une fois par an présenter son travail devant le Conseil scientifique et le Conseil d'administration.

- **Le comité d'orientation scientifique (COS)** : il sera réuni tous les cinq ans, un an avant l'élaboration du Contrat quinquennal. Cette expertise internationale préparera au mieux les orientations de la recherche qui seront proposées dans le Contrat quinquennal. La composition du COS d'une quarantaine de personnes sera proposée par le directoire de la recherche au Conseil scientifique.

Les appels d'offres inscrits dans le cadre des Investissements d'Avenir, quelles que soient les remarques de fond ou de forme que l'on peut faire à leur encontre, ont été un révélateur des forces de la recherche de notre site. Il est logique et, en quelque sorte inévitable, que les forces reconnues par des jurys internationaux correspondent à des domaines déjà bien structurés. Cela démontre la nécessité pour Aix-Marseille Université de faire des choix de structuration, de concert avec les organismes, qui permettent à la fois d'apporter un soutien supplémentaire aux domaines bien établis et reconnus, tout en se réservant la possibilité de faire émerger de nouveaux domaines et de renforcer des domaines existants. Les pôles de recherche décrits plus haut joueront notamment un rôle d'accélérateur opérationnel de cette structuration de la recherche.

Il appartiendra à Aix-Marseille Université en lien avec les organismes de recherche de mobiliser les moyens nécessaires pour atteindre ses objectifs grâce à une politique volontariste associant notamment Fonds d'Intervention Recherche, Bonus Qualité Recherche, Préciput et Bonus Qualité Emploi.

♦ **La direction de la recherche et de la valorisation sera organisée en deux niveaux d'intervention :**

- **Un niveau central** pour les missions d'animation, de gestion, de veille juridique, de définition, de coordination et contrôle des procédures, de conseil et de mise en œuvre de la politique d'établissement, de pilotage et d'aide à la décision ;

- **Un niveau intermédiaire** constitué d'antennes déconcentrées de la direction centrale pour une mutualisation géographique à l'échelle des campus.

Une simplification du fonctionnement des unités de recherche pour une plus grande efficacité sera mise en œuvre progressivement dans le domaine financier (délégation globale de gestion à l'hébergeur avec les Établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) et délégation de signature du président aux directeurs d'unités pour l'engagement de leurs crédits, notamment). Dans le domaine des marchés et celui du pilotage, un « contrat de service » avec les unités de recherche en délégation globale de gestion par l'université sera discuté et établi avec les partenaires. Les unités de recherche dont la gestion administrative sera confiée à l'université bénéficieront d'un environnement administratif pouvant aller d'un service dédié à une plateforme de services organisée avec les organismes de recherche chaque fois qu'utile et nécessaire.

♦ **Les écoles doctorales continueront à être regroupées au sein d'un collège doctoral d'Aix-Marseille Université.**

Leurs missions d'harmonisation et d'uniformisation des méthodologies et procédures à appliquer dans la formation doctorale seront renforcées selon un mode plus fédéraliste, tout en respectant les spécificités disciplinaires et leur identité. Le collège doctoral veillera à coordonner l'offre de formation doctorale non-disciplinaire, et poursuivra sa mission de sensibilisation des doctorants au monde de l'entreprise et de suivi de l'insertion professionnelle des docteurs.

Tournées aussi vers l'international par la promotion des nombreuses thèses en co-tutelle, les écoles doctorales, garantes de l'excellence scientifique au sein d'Aix-Marseille Université, seront ainsi un formidable vecteur de visibilité internationale et d'insertion professionnelle des étudiants, notamment grâce aux relations qu'elles entretiennent déjà, au travers des bourses CIFRE et via les pôles de compétitivité, avec le monde socio-économique et par les modules de formation et les dispositifs d'aide à la professionnalisation qui y seront développés (Doctoriales, Nouveau chapitre de la thèse, formation aux métiers de l'expertise par exemple).

◆ **La cellule Europe, rattachée à la Direction de la recherche et de la valorisation, développera plusieurs missions :**

- **Information et veille stratégique** où la préparation et l'organisation du « lobbying » auprès des structures nationales et européennes (service Europe des ministères, Alliances, Instituts multi-organismes, Point de Contact National...) seront primordiales.

- **Assistance** au montage de projets, suivi et négociations.

- **Aide au management** des projets européens, accompagnement pendant l'exécution des projets...

Une université de la taille et de l'ambition d'Aix-Marseille Université devra envisager d'avoir un représentant permanent à Bruxelles pour suivre les dossiers et transmettre toutes les informations utiles.

◆ **Une cellule d'aide au montage de projets**

Dans un contexte où notre université se doit de donner du temps aux enseignants-chercheurs et aux chercheurs, elle se doit également de créer une structure d'aide au montage de projets (ANR et contrats notamment) reliée à la Direction de la recherche et de la valorisation.

◆ **La valorisation de la recherche dans les universités est aujourd'hui incontournable et stratégique. Cette activité qui doit être une des missions principales de chaque université se déclinera entre :**

- **Le développement de partenariats** de recherche à travers un service propre au sein de la Direction de la recherche et de la valorisation d'Aix-Marseille Université. Il aura la responsabilité de la gestion des contrats de recherche en propre ou au travers d'une filiale pour les contrats privés ou européens. Une assistance sera mise en place pour le suivi des contrats obtenus et financés, souvent d'une grande complexité et qui demandent donc une expertise spécifique ;

- La création d'activités de **valorisation** (transfert de technologie, prise de brevets et création d'entreprises) sera confiée à la Société d'accélération du transfert de technologies (SATT) PACA au sein de laquelle Aix-Marseille Université sera un acteur majeur et incontournable ;

- **L'incubation** sera confiée aux incubateurs actuels.

◆ **L'Initiative d'Excellence portée par Aix-Marseille Université doit être un levier de développement de la recherche sur le site.**

Aix-Marseille Université porte un projet Initiative d'Excellence (A*MIDEX) et ambitionne d'être retenue par le jury international. A*MIDEX s'appuie sur les forces identifiées au travers des différents appels d'offres des Investissements d'Avenir, sur les laboratoires classés A+ et A par l'AERES et articulés autour de cinq thèmes principaux qui caractérisent le périmètre d'excellence du site : énergie, environnement planète et univers, sciences et technologie, santé et sciences de la vie, sociétés-cultures et échanges transculturels.

A*MIDEX est conçu comme un outil de développement d'Aix-Marseille Université. Le financement sera géré par l'université dans le cadre d'une fondation universitaire afin de servir de levier à la politique de développement d'un service public de recherche et d'enseignement de grande qualité. Les résultats positifs atteints dans le cadre d'A*MIDEX seront diffusés et adaptés au bénéfice du fonctionnement des équipes de recherche.

A*MIDEX doit être aussi le moyen donné à Aix-Marseille Université, associée à ses partenaires, écoles, organismes, acteurs socio-économiques, collectivités, de préparer le futur en construisant un site de recherche mais aussi d'éducation assumant pleinement son rôle d'acteur local et international de l'économie de la connaissance.

UNE FORMATION ASSOCIANT L'ACQUISITION DE CONNAISSANCES ACADÉMIQUES ET LE DÉVELOPPEMENT DE COMPÉTENCES POUR UNE INSERTION PROFESSIONNELLE RÉUSSIE

Afin de répondre à sa mission de formation, l'université devra **mettre en œuvre une formation équilibrée, efficiente, performante**, et satisfaisant aux contraintes du **transfert de connaissances académiques** du plus haut niveau possible **en liaison continue avec les unités de recherche**, et d'une formation professionnelle répondant au mieux aux besoins du monde socio-économique.

♦ **La politique en matière de formation**

doit se fixer des objectifs ambitieux, dont plusieurs seront à prioriser :

- **Assurer l'attractivité** de nos formations et donc être lisible et innovant. Pour cela, au-delà de ce qui est proposé pour le prochain contrat qui résulte déjà d'un important travail de collaboration entre les divers établissements dont est issue Aix-Marseille Université, il faudra continuer à faire évoluer **notre offre de formation** afin de la rendre **plus cohérente encore pour les étudiants, les décideurs socio-économiques et politiques ainsi qu'à l'international** ;

- **Capitaliser sur notre potentiel** extrêmement large de disciplines pour **favoriser l'interdisciplinarité de nos formations** pouvant aboutir à des bi-diplômes, donc à des doubles compétences utiles pour la recherche et pour une intégration professionnelle réussie ;

- **Veiller à la réussite du plus grand nombre d'étudiants** en aidant ceux ayant le plus de difficultés mais sans négliger la prise en charge des meilleurs étudiants pour lesquels l'université doit construire des parcours adaptés et ambitieux tels que des masters internationaux et des bi-diplômes ;

- **Assurer une réelle notoriété internationale** de nos formations notamment en Master en multipliant les formations bilingues français-anglais afin d'attirer des étudiants qui aujourd'hui se dirigent vers les universités anglo-saxonnes du fait de la barrière de la langue. Ce type de formation aura aussi l'avantage de préparer nos étudiants à intégrer plus facilement l'emploi international ;

- **Établir un partenariat avec les lycées** pour construire un continuum de formation entre le Bac-3 et le Bac+3 dans le but, d'une part **d'apporter une culture partagée entre enseignement du secondaire et enseignement du supérieur** et, d'autre part, d'affiner, au plus près des compétences et souhaits de chaque lycéen, une orientation de formation réussie ;

- **Rapprocher les méthodes pédagogiques de celles de la recherche** afin d'enrichir notre pédagogie fondée sur un apprentissage vertical et une transmission des savoirs du maître à l'élève, pour la compléter par une **pédagogie suscitant l'esprit critique** sur les connaissances acquises et consciente de leur fragilité, une pédagogie s'inspirant de la preuve par l'expérimentation et de l'approche scientifique.

- **Connecter nos formations avec le monde de l'entreprise** en généralisant les conseils de perfectionnement au sein des parcours de formation et en développant, quand cela est possible et pertinent, l'enseignement en alternance, dans le cadre notamment du CFA Epure.

♦ **Des moyens humains et financiers** seront mis au service de la formation.

- Dans **le déroulement de carrière et la reconnaissance des enseignants-chercheurs**, il est essentiel de prendre en compte les enseignants-chercheurs qui se consacrent prioritairement à l'enseignement. Cela doit être une politique proposée par l'établissement et soutenue par les composantes qui doivent être responsabilisées dans les orientations professionnelles de leurs différents enseignants-chercheurs et enseignants. L'objectif est que le collectif d'enseignants et d'enseignants-chercheurs que représente une composante assure l'ensemble des missions dévolues à l'université. La reconnaissance de l'engagement des enseignants-chercheurs et enseignants doit s'accompagner de la **création par l'université d'une Prime d'Excellence Pédagogique** au même titre que ce que nous connaissons déjà pour la recherche.

- Aix-Marseille Université doit mettre en place un **dispositif de formation des nouveaux enseignants-chercheurs** afin de faciliter leur intégration dans le monde de la formation et de faciliter une culture commune à l'ensemble des enseignants-chercheurs de l'établissement.

- Des projets pédagogiques innovants seront, après évaluation par le Conseil des études et de la vie universitaire, soutenus financièrement chaque année au travers d'un **Fonds d'Intervention Pédagogique** doté significativement.

♦ **La formation fera intervenir, comme pour la recherche, plusieurs instances.**

- **Les départements de formation** : à l'instar de la recherche, la formation doit s'inscrire dans le cadre d'équipes pédagogiques parfaitement identifiées et structurées permettant de faire de la pédagogie une activité majeure des acteurs qui la mettent en œuvre.

- **Les composantes** : elles ont l'entière responsabilité de la formation et de sa mise en œuvre dans leur champ de compétence.

- **Les secteurs** : comme pour la recherche, les vice-présidents devront avoir le souci de favoriser des formations interdisciplinaires et les bi-diplômes notamment.

- **Le CEVU** : instance statutaire prévue par la loi. Les dossiers qu'il aura à traiter seront instruits par les composantes et les secteurs pour ce qui concerne l'interdisciplinarité. Il pourra faire appel à une expertise externe. Les vice-présidents de secteur et les doyens doivent être des invités permanents du Conseil des études et de la vie universitaire.

- **Le Directoire de la formation** : composé d'experts reconnus pour leur engagement dans la formation, de représentants du secteur socio-économique et d'étudiants, il tiendra à jour un état des lieux et une évaluation des formations en cours de contrat. Il élaborera des préconisations tant en termes d'évolution de la carte de formation de l'université qu'en termes d'ingénierie et de pratiques pédagogiques, en vue notamment de la construction du volet pédagogique du contrat quinquennal suivant. Il rendra compte régulièrement de ses réflexions devant le Conseil des études et de la vie universitaire et au moins une fois par an devant le Conseil d'administration.

♦ **S'agissant de l'organisation administrative, elle s'appuiera sur la Direction des études et de la vie étudiante qui aura une organisation à trois niveaux :**

- **Un niveau central**, Direction des études et de la vie étudiante, pour les missions d'animation, de gestion, de veille juridique, de coordination et de mise en œuvre de la politique de formation de l'établissement ;

- **Un niveau intermédiaire** constitué d'antennes déconcentrées de la direction centrale situées sur les campus « géographiques » et chargé de coordonner les activités du niveau central et du niveau composante, ainsi que de mutualiser des moyens sur une aire géographique ayant une certaine unité de lieu et une logique en matière de fonctionnalité ;

- Enfin **un niveau composante** (UFR, école ou institut, département universitaire) : ce niveau sera chargé de l'ensemble des missions de proximité avec les étudiants. Il devra réaliser, entre autres, en relation directe avec les enseignants, les inscriptions pédagogiques, l'organisation des examens et des concours, la collecte et la diffusion des résultats.

♦ **Des actions spécifiques seront à généraliser dans les domaines de la lutte contre l'échec, l'insertion professionnelle, la formation continue.**

- **La lutte contre l'échec au niveau licence** se déclinera au travers de plusieurs mesures :

◇ Une série de procédures qui démarreront dès le lycée et qui se prolongeront tout au long du parcours licence : procédures d'information et d'orientation, procédures de diagnostic permettant d'identifier pour chaque étudiant d'éventuelles difficultés dans des champs de compétences et/ou de connaissances considérés comme essentiels, suivi adapté grâce à la mise en œuvre de procédures d'aide plus individualisées, procédures de réorientation. Ces mesures ne sauraient se dérouler sans évaluation : des procédures de suivi seront prévues ;

◇ Une pédagogie renforcée : enseignements par petits groupes ; tutorat d'accompagnement ; pédagogie par projet ;

◇ Une offre de parcours qualifiants : certifications en langue étrangère ; certification informatique et internet ; UE transversales et d'ouverture ;

◇ La mise en place d'enseignants référents.

- **L'insertion professionnelle sera une priorité de l'établissement** qui devra bien évidemment passer par une offre de formation délivrant des compétences multiples et par la généralisation, dans les nouvelles maquettes d'habilitation des diplômes, de l'introduction de modules de connaissance du monde de l'entreprise, des métiers et de l'environnement socio-économique.

L'accompagnement à l'insertion professionnelle sera envisagé comme un parcours éclairé et construit pour l'étudiant depuis son choix d'accéder à l'université : renforcement des passerelles secondaire-supérieur (dispositif orientation active et admission post-bac rationalisé sur la base de l'expérimentation Hirsch notamment et exploitation des enquêtes d'insertion professionnelle), jusqu'à sa diplomation et son accompagnement vers le premier emploi : sensibilisation de l'étudiant au milieu socio-économique par un ensemble de dispositifs partagés. En lien avec la cellule Handicap de

l'université, des actions de facilitation et d'amélioration de l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap seront déclinées.

Le pilotage de cette mission sera assuré par un vice-président délégué à l'insertion professionnelle placé auprès du vice-président du Conseil des études et de la vie universitaire. Une **plateforme d'insertion professionnelle** sera mise en œuvre, transversale entre les missions d'information et d'orientation traditionnellement dévolues au Service universitaire d'information et d'orientation (SUIO) et la mission d'accompagnement à l'insertion professionnelle nouvellement attribuée au Bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP).

- **La formation continue, la validation des acquis de l'expérience**, la mise en place de **formations courtes qualifiantes** sont des actions que l'université s'attachera à développer.

Inscrire la formation dans une logique d'apprentissage tout au long de la vie en distinguant la formation continue diplômante et la formation continue qualifiante est souhaitable. Si l'université s'impose pour la première, elle doit s'affirmer comme un opérateur majeur pour la seconde. Le partenariat pour cette dernière avec le monde socio-économique est essentiel. L'organisation de la formation tout au long de la vie et la répartition des compétences entre le niveau central et le niveau composante sont essentielles. Il est nécessaire pour l'extérieur, les demandeurs et les partenaires, que le niveau central affiche l'offre et coordonne l'organisation générale dans le cadre du service commun. Les opérateurs sont les composantes qui doivent être valorisées pour maintenir l'envie d'entreprendre.

Cette mission primordiale devra être assurée par un chargé de mission auprès du vice-président du Conseil des études et de la vie universitaire.

♦ **La pédagogie : initier un processus continu d'amélioration de la qualité**

Toutes ces considérations doivent être organisées à travers un **projet pédagogique global**.

Car le monde a changé : « Il évolue très rapidement, il devient plus complexe. Il exige des compétences multiples. Nous devons former des jeunes gens qui exerceront une activité professionnelle jusqu'en 2060 sans que l'on sache décrire précisément ce que sera ce monde en globalisation dans cinq ans, dans dix ans. Les formations linéaires, les

formations standardisées, qui se sont développées pour les besoins de l'industrialisation, ne semblent plus adaptées aujourd'hui. » (Sir Ken Robinson lors de sa conférence Bring on learning revolution)

Ainsi, l'université doit s'adapter à de nouvelles demandes relatives à l'accueil de nouveaux publics en formation tout au long de la vie et dont les attentes et les besoins de formation sont clairement différents de ceux des étudiants de formation initiale.

Il s'agit de mettre en place une pédagogie de grande qualité susceptible de former des étudiants autonomes, capables de s'adapter aux changements, de développer leurs talents créatifs, réactifs, bien adaptés à l'économie de la connaissance c'est-à-dire capables d'innover, de développer, gérer et capitaliser les connaissances. Des étudiants qui se sentent à l'aise dans le monde socio-économique en constante évolution.

C'est une action complexe, délicate, et de grande ampleur, qui doit s'inscrire dans la durée :

- ◇ complexe, compte tenu de la richesse de l'offre de formation en termes de disciplines, de niveaux et de multiplicité des diplômes, enfin de la diversité des publics ;
- ◇ délicate, car elle sous-entend un changement culturel dans nos pratiques pédagogiques qui prendra du temps et qu'il faudra mener avec prudence car elle bouscule assez profondément nos habitudes et nos priorités ;
- ◇ de grande ampleur, car elle implique un très grand nombre d'étudiants, d'enseignants, d'enseignants-chercheurs, de personnels techniques et administratifs.

Pour répondre à ce défi, car il s'agit vraiment d'un défi, il faut développer un projet global, tous les niveaux doivent être impactés, tous les aspects doivent être appréhendés.

Une volonté politique nécessaire qui se traduira dans une **charte pédagogique, véritable acte d'engagement de l'université en faveur d'une pédagogie du meilleur niveau**. Celle-ci soulignera non seulement les objectifs de la formation mais aussi les attentes et les devoirs de chacun des acteurs de la formation, tout particulièrement les étudiants, les enseignants et l'administration. Largement diffusée, elle mettra nos valeurs en exergue et contribuera sans aucun doute à donner une image

positive augmentant l'attractivité de l'établissement. Elle se concrétisera par la mise à disposition de moyens financiers dédiés avec la mise en place d'un Fonds d'Intervention Pédagogique qui mobilisera des sommes significatives.

Les acteurs : les étudiants, les enseignants et le personnel technique et administratif doivent être mobilisés. Une pédagogie de qualité suppose une promotion des méthodes pédagogiques innovantes. Elles mettent **les étudiants au cœur du dispositif**, elles visent à les rendre **acteurs de leur formation**, à intensifier le dialogue enseignant-étudiant, à favoriser le travail de groupe, à maintenir la motivation et l'intérêt pour la matière. La reconnaissance institutionnelle et les mesures incitatives sont indispensables pour la réussite de ce projet. En sachant que la reconnaissance institutionnelle peut prendre de nombreuses formes.

Un service dédié à l'innovation pédagogique sera créé. Il aura pour mission d'établir un état de veille pédagogique et de proposer, en concertation avec les enseignants et enseignants-chercheurs de nouvelles actions pédagogiques pour innover en matière de formation et répondre à des besoins émergents. Il regroupera les missions d'évaluation des enseignements, les TICE, toutes deux déjà présentes dans nos établissements, ainsi que la formation des enseignants, action à développer. Cette structure sera analogue à celles que l'on observe dans les établissements nationaux et internationaux les plus avancés sur ce sujet.

Cette structure sera chargée de mettre en œuvre de nombreuses missions toutes orientées vers les enseignants et leur mission pédagogique. Il s'agit en particulier :

- ◇ de l'accompagnement, du conseil, du soutien ;
- ◇ du développement de projets pédagogiques ;
- ◇ de la formation pédagogique initiale et continue et de la formation aux TICE ;
- ◇ des relations avec les réseaux pédagogiques externes ;
- ◇ de l'évaluation des enseignements ;
- ◇ de la mise en œuvre de dispositifs d'incitation ;
- ◇ de la valorisation de l'activité pédagogique ;
- ◇ d'une veille sur les méthodes pédagogiques innovantes ;

- ◇ d'un accompagnement en recherche-action en pédagogie universitaire.

Certaines actions, comme la formation, sont récurrentes, proposées à toutes et à tous, d'autres, comme l'accompagnement, le conseil, sont activées sur demande. L'innovation pédagogique et l'amélioration des formations pourront s'appuyer par ailleurs sur des éléments de démarche qualité susceptibles de déboucher sur des certifications et/ou labellisations.

Tout ne sera pas applicable à tous immédiatement. Des expérimentations avec retours d'expériences sont à prévoir. Il faudra également nouer un réseau avec les établissements nationaux et internationaux.

Investir dans une pédagogie universitaire de qualité n'invalide en rien le développement et/ou le renforcement d'une recherche d'excellence. Le fait de disposer d'excellents chercheurs convenablement formés en pédagogie devrait conduire à susciter davantage de vocations vers les métiers du supérieur mais aussi à assurer plus sûrement le transfert des connaissances académiques vers le monde socio-économique. **Ce projet doit se faire dans l'esprit du concept du SoTL (Scholarship of Teaching and Learning), qui est la mise en perspective de la pédagogie avec la recherche.** C'est une démarche longue et difficile mais il est important de mettre ce concept en ligne de mire très tôt pour éviter la dichotomie recherche-formation.

UNE VIE ÉTUDIANTE ORGANISÉE POUR FAVORISER LA RÉUSSITE DE L'ÉTUDIANT EN ASSURANT SON BIEN-ÊTRE

Aix-Marseille Université veillera à ce que **l'étudiant** soit **acteur** de sa formation mais aussi **de la vie sociale, sportive et culturelle des campus**.

- ◆ L'université affichera une **organisation et des moyens** à la hauteur de ses ambitions.

- **Un vice-président délégué à la vie étudiante** secondera le vice-président du Conseil des études et de la vie universitaire sur les thématiques dédiées à la vie étudiante. Il aura comme interlocuteur privilégié le **vice-président étudiant** qui sera membre de la Gouvernance et assistera à la Conférence des doyens et des directeurs.

- **Un Conseil d'orientation de la vie étudiante (COVE) proposera des orientations en matière de politique Vie étudiante** au Conseil des études et de la vie universitaire (CEVU). Le COVE comprendra le vice-président délégué à la vie étudiante, le vice-président étudiant, le responsable administratif du Bureau de la vie étudiante (BVE), le directeur de la DEVE et dix élus étudiants au Conseil d'administration et au Conseil des études et de la vie universitaire proposés par le CEVU.

- **Le Bureau de la vie étudiante sera la structure opérationnelle de la vie étudiante** pour assurer l'aide aux associations, le relais d'informations sur les campus, la gestion du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE), le montage de projets pour le volet étudiant de l'université. Un personnel administratif assurera la direction du BVE et des moyens administratifs lui seront alloués pour un fonctionnement optimal. À ce BVE central, il faudra adjoindre des **Bureaux de la vie étudiante de sites**, là encore avec des moyens dédiés pour une vie étudiante coordonnée.

- **Une charte des associations** permettra un meilleur lien entre l'université et les associations et un meilleur recensement de ces dernières. **Une charte d'utilisation du FSDIE** sera mise en place pour le financement de projets étudiants.

- **La formation des étudiants élus**, qui se veut de plus en plus approfondie suite aux demandes des étudiants tant au niveau local que national, sera assurée. **L'engagement étudiant sera valorisé** par des unités bonifiées ou créditées. L'emploi étudiant sera étendu par l'augmentation des contrats étudiants visant notamment à renforcer le tutorat.

- **Les services numériques seront développés** : annuaire, messagerie, agenda privé, accès aux bibliothèques, à la plateforme d'enseignement à distance, wifi. Les horaires d'ouverture des bibliothèques universitaires seront étendus pour mieux répondre aux attentes des étudiants. Les fonctionnalités de la carte à puces multi-services seront étendues (culture, transport...).

- Une attention particulière sera portée à **l'accompagnement des étudiants en situation de handicap**, pour lesquels un chargé de mission sera nommé.

◆ **L'université se doit d'être ambitieuse en matière de sport, de culture et de médecine préventive.**

- S'agissant de la **politique sportive**, nous souhaitons nous appuyer sur des propositions faites par le président Gilbert

PEIFFER dans son rapport rendu au recteur de l'académie d'Aix-Marseille au mois de juillet 2011.

Il montre que moins de 20% des étudiants pratiquent une activité physique encadrée au cours de leurs études dont 5% seulement sont engagés dans les compétitions universitaires par l'intermédiaire de la Fédération française du sport universitaire (FFSU).

Nous pensons que l'absence d'une véritable politique sportive reconnaissant le sport comme une discipline à part entière de la formation universitaire est tout à fait préjudiciable. **Les activités physiques sportives et artistiques sont en effet des pratiques sociales et culturelles bénéfiques pour la santé, l'équilibre psychique, le travail en groupe et l'ouverture aux autres.** La création d'Aix-Marseille Université devrait permettre d'élaborer une nouvelle politique sportive pour mettre le sport universitaire au service de l'établissement en participant à sa cohésion, son identité, son image et au bien-être de ses usagers.

Cette politique devra avoir trois objectifs majeurs pour les étudiants :

- ◇ le sport pour tous quel que soit le niveau,
- ◇ le sport de compétition pour le plus grand nombre,
- ◇ le sport de haut niveau universitaire.

Elle nécessitera que des moyens financiers pérennes y soient consacrés.

Un chargé de mission rattaché au vice-président délégué à la vie étudiante, s'appuyant sur un **comité de pilotage** pluriel dans lequel se retrouveraient les représentants des acteurs concernés, sera chargé de mettre en place cette politique (SUAPS, STAPS, associations sportives, FFSU...).

Ce comité de pilotage sera relayé sur chaque site par l'implantation d'un guichet unique facilitant les démarches administratives et les activités des étudiants.

Pour mieux connaître le profil sportif des étudiants entrant à l'université, nous proposons d'inclure une fiche spécifique dans le dossier d'inscription permettant de connaître les acquis et les antécédents sportifs.

En termes d'organisation, de valorisation et de communication, l'existence d'une association sportive unifiée est indispensable. Les deux associations aixoise et marseillaise devraient dans cette logique se regrouper. Cette nouvelle association unifiée serait chargée de l'organisation des compétitions régionales, nationales et internationales et d'événements internationaux, par exemple pour 2013 des rencontres entre les universités partenaires du pourtour méditerranéen ou des villes jumelées avec Aix-en-Provence et Marseille.

Les sportifs de haut niveau contribuent à la construction de l'identité et de l'unité de l'université. Ils participent à la diffusion de l'image d'une culture sportive de ce nouvel établissement. Nous devons mieux organiser leur recrutement et proposer des bourses d'études pour attirer les meilleurs et réactiver la charte leur permettant de suivre leurs études dans d'excellentes conditions.

Les étudiants handicapés devront être accompagnés dans leur pratique sportive. Il paraît nécessaire d'établir à leur intention des liens très étroits avec les fédérations handisport et sports adaptés.

Les installations sportives universitaires sont insuffisantes mais devraient bénéficier de l'apport conséquent du Contrat de projet État-Région et du Plan Campus. Ceci étant, il semble indispensable d'établir des partenariats avec les clubs universitaires et des clubs privés.

- Dans le **domaine culturel**, nous souhaitons développer en direction des étudiants d'Aix-Marseille Université une nouvelle politique en nous inspirant du rapport du président Emmanuel ETHIS.

Par les nombreuses formations qu'elle propose, l'université assure à ses étudiants les conditions nécessaires à leur avenir professionnel. Mais son rôle ne se limite pas à la création de filières techniques et théoriques, l'université doit également favoriser le développement personnel et l'ouverture d'esprit de ses étudiants. Autrement dit, l'université, préparant les citoyens de demain, doit être un lieu privilégié pour s'ouvrir à la culture.

Facteur de mixité sociale, d'échanges, de curiosité et de générosité, la culture doit être considérée comme une donnée fondamentale du projet d'établissement de l'université.

Par ailleurs, à l'heure de la fusion, il est essentiel de donner une identité culturelle à notre université afin de fédérer tous les acteurs et de créer un sentiment d'appartenance.

Pour affirmer son rayonnement culturel, nous proposons plusieurs axes de travail :

- ◇ Élaborer un projet culturel de l'établissement ;
- ◇ Développer et remettre au goût du jour les cérémonies telles que les remises de diplômes, les jeux et les concours ;
- ◇ Encourager la constitution de chorales, d'orchestres et le développement d'une activité théâtrale ;
- ◇ Valoriser les nouvelles technologies comme moyens d'accès à la culture et soutenir les projets de radios, TV Web de nos étudiants ;
- ◇ Concevoir un lieu spécifique pour la diffusion et la production culturelle afin d'accueillir toutes les dimensions culturelles et favoriser la créativité ;
- ◇ Encourager, soutenir et encadrer les projets culturels proposés par les étudiants en optimisant les subventions réservées à cet effet ;
- ◇ Faire de l'Université un lieu de débats et de libre pensée par l'organisation de conférences, de forums ;
- ◇ Favoriser les échanges et les activités enseignants/chercheurs /personnels/artistes/étudiants autour de la culture afin de créer une véritable communauté au sein de chaque campus ;
- ◇ Développer des réseaux, des passerelles et des partenariats avec les différentes institutions culturelles de la région ;
- ◇ Adapter les offres culturelles aux modes de vie et aux rythmes des étudiants ;
- ◇ Permettre la démocratisation de l'accès à la culture par la mise en place notamment de dispositifs tarifaires attractifs ;
- ◇ Enfin, organiser la diffusion de la culture scientifique qui doit être une mission importante d'Aix-Marseille Université.

- Concernant la **santé des étudiants**, la prévention est un devoir auquel Aix-Marseille Université s'attachera avec détermination.

Il s'agit d'un domaine où nos trois universités avaient des marges de progression importantes et où les synergies permises par la fusion, notamment en matière de collaboration avec les structures hospitalières et les administrations sanitaires, peuvent rapidement porter leurs fruits.

Nous devons **optimiser l'organisation du service de médecine préventive** de manière à ce que, d'une part, tous les étudiants aient un accès facilité à ce service et, d'autre part, pour **permettre à ce service de s'impliquer dans la détection de différents problèmes**: addiction, nutrition, troubles psychologiques, conduites sexuelles à risque, couverture vaccinale.

Nous développerons une collaboration avec l'AP-HM, avec la mise à disposition de temps médical de praticiens pour améliorer le service rendu aux étudiants. En ce sens, nous souhaitons maintenir à la direction du service de médecine préventive, le PUPH, médecin interniste, qui a pris ses fonctions récemment.

Avec cette nouvelle organisation, une collaboration organisée avec l'AP-HM et des unités de recherche en santé publique, nous ambitionnons également de développer des études sur la population d'étudiants adultes d'Aix-Marseille Université de nature à faire progresser nos connaissances et ainsi à terme, améliorer le service rendu aux usagers.

Nous proposons également d'organiser, au cours du deuxième semestre 2012, un colloque sur la santé des étudiants qui devra lui aussi apporter des éléments utiles à la conduite d'une politique rénovée.

UNE POLITIQUE AMBITIEUSE EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES ET D'ACTION SOCIALE

◆ Aix-Marseille Université bénéficiera d'un **potentiel humain exceptionnel** au service de ses missions.

La politique de ressources humaines aura pour objectif de développer et de valoriser ce potentiel, mettant à profit les outils donnés par les RCE pour répondre aux enjeux de l'Université de demain. **Ambitieuse, innovante, cette politique s'appuiera sur un dialogue social permanent et de qualité**, nourri par des rencontres régulières avec les organisations syndicales et par les débats au sein du Comité technique. Les représentants élus des personnels BIATSS seront le plus souvent possible associés à des groupes de travail sur des sujets les concernant avant présentation devant le Comité technique.

Notre université aura le souci de mettre à disposition de ses missions d'enseignement et de recherche, de la diffusion des connaissances et de la transmission du savoir, les conditions lui permettant d'attirer des étudiants et des enseignants de grande qualité.

L'université s'efforcera d'offrir à l'ensemble de ses personnels des conditions optimales de travail, aussi bien au plan professionnel que social, culturel et éducatif telles qu'elles seront discutées au sein du Comité technique et adoptées par le Conseil d'administration de l'université.

Les personnels contractuels, partie intégrante du potentiel humain d'Aix-Marseille Université, feront l'objet d'une attention particulière, notamment dans la mise en œuvre de la loi à venir sur la dé-précarisation pour laquelle des moyens devront être engagés.

L'université devra, par les conditions professionnelles et sociales de la politique mise en œuvre, **favoriser un équilibre de la parité hommes-femmes**. Une action transversale sera conduite en lien notamment avec la démarche initiée par la CPU. Un groupe de travail sera mis en place sur cette thématique, qui visera à proposer l'adoption d'une Charte, fondant les principes de la politique d'Aix-Marseille Université en la matière, et un plan d'actions concrètes à court et long termes. Un chargé de mission sera nommé pour coordonner cette action.

L'université se devra d'exiger de tous un niveau d'implication professionnelle permettant de répondre de manière satisfaisante aux missions d'un établissement dont le niveau de performance sera comparable aux plus grandes universités européennes, dans les domaines de la formation et de la recherche.

- **L'organisation** de la gestion des ressources humaines s'appuiera sur le schéma Direction des ressources humaines centrale/antenne de campus/composante, en veillant à éviter les redondances, tout en assurant avec un haut niveau de professionnalisme l'ensemble des missions.

- **Des outils de gestion** performants et adaptés à la taille de l'établissement seront mis en place :

◇ La gestion des ressources humaines s'appuiera en premier lieu sur la mise en œuvre d'un système d'information RH performant et adapté à la taille d'Aix-Marseille Université, incluant l'ensemble des éléments qui concourent désormais à l'activité RH.

◇ Un guide des procédures sera élaboré, qui tiendra compte à la fois de la réglementation et du mode d'organisation d'Aix-Marseille Université.

◇ Le bilan social dressera chaque année un panorama complet de la gestion des ressources humaines.

- Le cadre dans lequel s'effectuera la gestion des emplois sera celui d'une **politique d'établissement**, en lien avec son projet de développement et sa stratégie scientifique et pédagogique, qui sera relayée par les secteurs et les composantes, en lien avec le niveau central. Son élaboration s'appuiera notamment sur :

◇ la mise à jour des taux d'encadrement des composantes au regard de leurs besoins en formation,

◇ les priorités des pôles thématiques de recherche,

◇ la mutualisation des services d'appui (administratifs et techniques) au niveau des campus.

Elle s'inscrira dans une **perspective pluriannuelle**, en cohérence avec le schéma de Gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC) qui sera élaboré. Cette dimension pluriannuelle est rendue obligatoire par la gestion de la masse salariale, toute décision étant susceptible d'avoir des effets à long terme.

Les orientations de cette politique appliquée à l'ensemble des personnels, après un dialogue avec leurs représentants, auront un double objectif, **préserver le bien-être au travail et accroître la performance de l'établissement**.

➤ Personnels BIATSS

◇ Les fiches de postes et les comptes rendus d'entretiens annuels permettront :

- de connaître le potentiel humain de l'université pour dresser et actualiser une cartographie des compétences ;
- de définir, en fonction du projet pluriannuel de l'établissement et de cette cartographie, les besoins au niveau de la pyramide des emplois, du recrutement et de la formation ;

- de proposer des évolutions fonctionnelles et/ou des mobilités géographiques aux personnels qui le souhaiteront.

◇ L'établissement des projets de service, qui s'attacheront à décliner la politique de l'université, permettront de mettre en exergue les besoins de compétences nécessaires à la réalisation des objectifs de l'établissement et faciliteront et homogénéiseront la fixation des objectifs individuels des agents.

➤ Personnels enseignants-chercheurs et enseignants

◇ La qualité du recrutement des enseignants-chercheurs sera une priorité de l'université, qui veillera à assurer des recrutements du plus haut niveau en s'attachant à diversifier les viviers de recrutement. Un dispositif de chaires d'université favorisera l'attractivité de l'université.

◇ Cette politique ne négligera pas le souci de l'Université d'Aix-Marseille de faire évoluer les carrières de ses personnels enseignants et enseignants-chercheurs.

◇ Les services d'enseignement seront définis en concertation avec les instances, en prenant en compte la politique d'établissement au regard de la reconnaissance des différentes activités des enseignants-chercheurs, sur une période pluriannuelle.

◇ Enfin, **les dossiers présentés pour l'attribution de la prime d'excellence scientifique et de la prime d'excellence pédagogique seront étudiés par l'établissement, sur la base d'expertises extérieures à l'établissement**. L'université s'attachera à rechercher une répartition équilibrée du nombre de bénéficiaires entre professeurs et maîtres de conférences. Le sujet des taux sera également à étudier dans cette perspective.

- L'université mettra en œuvre une **politique de formation continue ambitieuse**, ouverte à l'ensemble des personnels et y consacra un budget significatif.

- L'université définira une **politique indemnitaire**, qui sera présentée devant les instances de l'établissement avant toute mise en œuvre, et permettant de reconnaître l'investissement individuel et collectif de tous ses personnels.

♦ **Les conditions de travail des personnels devront assurer un environnement sécurisé et adapté.**

Le projet ambitieux d'Aix-Marseille Université devra s'inscrire dans un cadre offrant à tous ses personnels, qui le mettront en œuvre, des conditions de travail favorables. On peut en particulier s'attarder sur trois champs essentiels : la politique d'hygiène et sécurité, la médecine de prévention et l'insertion des travailleurs handicapés.

- **L'hygiène et la sécurité** au travail seront pour nous une **préoccupation majeure et permanente** : en veillant à la mise en sécurité des locaux, des équipements et des postes de travail ; en menant une politique active de formation des agents dans ce domaine à la fois à leur arrivée dans l'établissement et de manière périodique tout au long de leur carrière. Une charte destinée aux personnels affirmera clairement cette volonté. Des acteurs dédiés à l'hygiène et sécurité seront présents sur chaque campus et les sites délocalisés seront intégrés à un maillage étroit, construit en lien avec les unités de recherche et les départements de formation. L'établissement étudiera les modalités de prise en compte de l'engagement des agents acceptant des responsabilités particulières en matière d'hygiène et de sécurité au travail.

- Parallèlement, le **service de médecine de prévention** sera renforcé, de manière à ce qu'il évolue vers un **véritable service de santé au travail** et qu'il puisse exercer au mieux son rôle, à savoir « prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail ». Il disposera de moyens lui permettant d'assurer une surveillance médicale adaptée pour l'ensemble des agents, et proposer des aménagements de poste de travail pour ceux dont l'état de santé le nécessite. Sur chaque campus, une infirmière spécialisée en santé du travail sera présente et assistera le médecin de prévention. L'action en milieu de travail du médecin de prévention sera également renforcée, afin que son expertise médicale contribue à l'amélioration des conditions de travail et à la prévention des risques professionnels, qu'ils soient chimiques, physiques, biologiques ou organisationnels. La prévention des risques psycho-sociaux reposera nécessairement sur un dispositif spécifique, faisant appel à des compétences complémentaires dans le champ de la psychologie et de la sociologie du travail.

Une charte de la sécurité et de la santé au travail sera élaborée afin de traduire la volonté de l'établissement de promouvoir la qualité de vie au travail et d'assurer la protection de ses personnels contre l'ensemble des nuisances.

Bien entendu, cette politique s'inscrira dans le nouveau cadre réglementaire, avec l'appui d'un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) au rôle renforcé, en collaboration étroite avec le Comité technique et les sections locales de campus.

Les différents acteurs (DRH, services d'action sociale, d'hygiène et sécurité, de médecine de prévention) travailleront de concert pour identifier et surtout **accompagner les personnels en difficulté** pour lesquels des remédiations individuelles adaptées devront être trouvées.

- Enfin, nous mènerons une **politique active en matière de handicap**, tout d'abord en nommant un chargé de mission dédié. Cette politique intégrera des actions de sensibilisation à la fois en direction des agents concernés et des structures internes de l'établissement, pour permettre le recrutement et l'intégration de personnels handicapés sur un spectre large de fonctions, ainsi que des actions d'accès ou d'adaptation des locaux et des postes de travail.

♦ **L'action sociale occupera une place de tout premier plan au sein d'Aix-Marseille Université.**

- **S'inscrivant dans un projet de politique** de gestion des ressources humaines ambitieuse, **l'action sociale occupera une place essentielle**. Elle a, en effet, vocation à permettre à chaque personnel d'Aix-Marseille Université d'évoluer dans un environnement favorable à son épanouissement, où seront facilités la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle, l'accès à la culture et aux activités de loisir, tout en ayant la préoccupation d'accompagner les agents rencontrant des difficultés individuelles.

Mener à bien une telle ambition ne peut se réduire à l'alignement des meilleures pratiques de chacun des anciens établissements.

Ce point de **l'harmonisation des pratiques sera bien évidemment la première étape à construire** avec par exemple :

- ◇ l'extension du quotient familial à 14 000 € permettant à un plus grand nombre de personnels d'accéder aux prestations ouvertes ;
- ◇ la mise à niveau des prestations d'une part, des aides et secours d'autre part ;

- ◇ l'harmonisation des taux de participation dans le domaine de la restauration ;
- ◇ l'ouverture à tous les agents des activités de loisir proposées ;
- ◇ l'accès rapide pour tout personnel qui en a la nécessité à une assistante sociale.

- Au-delà, il faudra **mettre en perspective des mesures nouvelles**. On peut d'ores et déjà en programmer quelques-unes :

- ◇ les chèques CESU accompagnent les jeunes parents dans les frais de garde des enfants de 0 à 6 ans ; si dans l'avenir, des difficultés de prise en charge apparaissaient au plan national, Aix-Marseille Université devrait naturellement prendre le relais, afin que les personnels continuent de bénéficier de cette prestation ;
- ◇ pour les enfants au-delà de 6 ans en revanche, rien n'existe. Nous proposons qu'Aix-Marseille Université réfléchisse à la création d'une nouvelle allocation pour la garde des enfants de 6 à 11 ans, dont bénéficieront les parents qui doivent recourir à une aide à la sortie de l'école primaire ;
- ◇ pour faciliter l'accès des enfants à l'ensemble des activités sportives ou ludiques qui seront proposées pour les mercredis ou les petites vacances scolaires, la possibilité d'une prise en charge à partir du lieu de travail des parents sera étudiée en partenariat avec les prestataires et dans un cadre réglementaire sécurisé.

Parallèlement à ces mesures pour l'enfance et pour la conciliation entre vie professionnelle et responsabilités familiales, nous souhaitons qu'une attention particulière soit portée à la dimension culturelle, en facilitant l'accès des personnels à des activités culturelles diversifiées (lecture, cinéma, théâtre, concerts, expositions...), car la taille de l'établissement sera une opportunité sur laquelle appuyer une négociation favorable pour élargir l'offre accessible.

Il ne s'agit à cette étape que de premières propositions. **Il appartiendra au futur Service commun d'action sociale et à son conseil de définir un programme pluriannuel, qui pourra être déployé progressivement.**

Nous souhaitons que l'action sociale contribue à la constitution d'un sentiment d'appartenance à une même entité et d'une

culture commune d'établissement par le biais notamment de rendez-vous conviviaux réguliers, qui scandent l'année, permettant à tous les agents de se rencontrer dans un cadre moins formel qu'à l'habitude.

UNE POLITIQUE INTERNATIONALE VECTRICE DU RAYONNEMENT D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ

La mondialisation, l'évolution vers une économie de la connaissance et la concurrence entre les systèmes et institutions d'enseignement et de recherche placent de nos jours l'international au cœur de la stratégie des universités.

◆ Aussi, nous voulons affirmer notre volonté de **développer une politique internationale institutionnelle** qui se distinguera des initiatives individuelles qui pourront cependant être accompagnées par la Direction des relations internationales d'Aix-Marseille Université.

- La politique internationale de l'établissement sera fondée sur des choix de réels partenariats avec des universités identifiées par zones géographiques.

- Ce partenariat intéressera la formation et la recherche avec un poids différent en fonction des universités et des pays.

- Les pays du Sud représentent un partenariat privilégié compte tenu des relations déjà nouées par nos trois universités. Nous souhaitons rassembler notre action en direction de cette zone géographique dans le cadre de TETHYS auquel adhèrent déjà nos trois universités et dont le label est largement reconnu.

◆ Concernant la formation :

- Pour attirer les étudiants, il convient qu'Aix-Marseille Université ait une **véritable politique d'accueil** :

- ◇ organiser l'enseignement du français pour les étudiants étrangers,
- ◇ mettre à disposition, en partenariat avec le CROUS, un hébergement au standard international,
- ◇ développer une politique volontariste en direction du sport et de la culture comme nous l'avons précisé plus haut.

Les étudiants étrangers, en effet, ne s'attendent pas seulement à trouver un enseignement mais aussi un environnement attractif. Ils souhaitent une vie étudiante et un cadre de vie favorables à leur formation académique.

- Des actions spécifiques seront à mettre en place :

- ◇ multiplication des formations en anglais au-delà de ce qui se pratique dans nos trois universités pour être plus visible pour l'anglophonie,
- ◇ participation des professeurs invités à l'enseignement et/ou la diffusion de la connaissance,
- ◇ développement des écoles d'été pour des cours spécialisés et pour la culture générale.

◆ Concernant la recherche :

- Les financements européens sont essentiels pour nos unités de recherche. Il convient donc de développer une stratégie ambitieuse pour accompagner les laboratoires dans les dépôts de dossiers européens. Pour cela, il convient que la **cellule Europe** d'Aix-Marseille Université accompagne les chercheurs dans leurs démarches.

- Une politique en direction des **professeurs invités** est à construire avec l'objectif qu'un certain nombre d'entre eux soit à terme recruté par Aix-Marseille Université. Cette politique doit aussi privilégier l'invitation de professeurs appartenant à des universités avec lesquelles Aix-Marseille Université aura une collaboration institutionnelle.

- Aix-Marseille Université devra mieux **se rendre visible à l'international** tant pour la formation que pour la recherche au travers d'outils tels qu'un portail Web multi-langues et des supports de communication présentant Aix-Marseille Université mis à disposition des enseignants-chercheurs afin qu'ils puissent les diffuser largement lors de l'accueil de collègues étrangers ou de leurs déplacements à l'international.

- S'agissant de l'organisation, **un vice-président chargé des relations internationales** coordonnera l'ensemble des actions proposées par l'université et assurera un lien indispensable avec l'ensemble des composantes. Il travaillera en lien direct avec la Direction des relations internationales qui aura pour mission de mettre en œuvre la politique déclinée par l'établissement.

Par ailleurs, l'Université d'Aix-Marseille adoptera les principes et propositions de la Conférence des présidents d'université relative à la politique internationale des universités. Notamment la construction de politiques locales d'internationalisation, en synergie avec les collectivités territoriales et les milieux économiques, devra conduire à **la promotion d'une politique cohérente d'ouverture et de compétitivité internationale** dans tous ces aspects. De la même manière, **la mobilité encadrée devra être encouragée** par rapport à la mobilité individuelle de manière à offrir les meilleures conditions de réussite aux étudiants internationaux en mobilité vers la France. L'Université d'Aix-Marseille sera également favorable à la délivrance d'un titre de séjour pluriannuel valable pour la durée du cycle d'études pour l'ensemble des étudiants internationaux. Elle prônera en outre **l'égalité de traitement entre les étudiants nationaux et internationaux** en matière d'orientation et de réussite et favorisera la mise en place d'un enseignement de qualité en langue anglaise à destination des étudiants non francophones, tout en leur garantissant un apprentissage linguistique intensif du français et une immersion culturelle.

UNE UNIVERSITÉ RICHE DE SA BIBLIOTHÈQUE

L'organisation documentaire d'Aix-Marseille Université définie par le texte fondateur **s'articule autour d'un service commun de la documentation (SCD)** unique organisé en niveaux correspondants à l'organisation politique (les secteurs) et administrative de l'université.

Il se décomposera en:

- ◇ un niveau central – la direction du SCD et des services et missions transverses – qui définira la politique documentaire en lien avec la gouvernance de l'université
- ◇ un niveau intermédiaire constitué de départements thématiques visant à accompagner les politiques de formation et de recherche des cinq secteurs disciplinaires de l'université en fédérant les bibliothèques rattachées à chaque secteur
- ◇ un niveau bibliothèques – les bibliothèques existantes et nouvelles – qui mettra en œuvre sur les campus les orientations de politique générale et assurera les services au public.

Le service documentaire de l'Université d'Aix-Marseille (SCD) sera constitué d'un réseau de près de 60 bibliothèques et de 1 million de documents imprimés au service des usagers étudiants, enseignants et chercheurs ainsi que de l'ensemble des personnels de l'université, sur Aix, Marseille mais aussi Gap, Digne, La Ciotat et Arles.

Le réseau documentaire unifié existe depuis le 1er septembre 2010, date de la mise en place d'un système commun de gestion des bibliothèques des trois universités d'Aix-Marseille. Il s'agira de l'organiser et de le conforter en respectant les différents secteurs disciplinaires de l'université.

Le nouveau service documentaire sera, comme le prévoit le décret relatif aux bibliothèques des établissements d'enseignement supérieur du 24 août 2011, un service commun de l'université pleinement engagé dans la construction de la nouvelle université.

Cet enrichissement documentaire bénéficiera notamment au secteur des sciences et technologies de l'université par une synergie améliorée des moyens documentaires et une desserte plus cohérente des usagers grâce à la fusion et à la coordination dans un seul département documentaire des bibliothèques scientifiques.

De même, le vaste campus aixois trouvera grâce au rapprochement des secteurs documentaires arts lettres sciences humaines et droit des moyens et des ressources enrichies notamment par les collections historiques de ces bibliothèques, pendant des secteurs sciences et santé marseillais.

Cela signifie que les moyens documentaires seront répartis et coordonnés au plus haut niveau dans l'intérêt des 80 000 usagers d'Aix-Marseille Université.

Parce que la bibliothèque contribue aux activités de formation et de recherche de l'université depuis ses origines, et que l'ambition de l'Université d'Aix-Marseille est un meilleur positionnement au niveau national et international et une plus grande visibilité, notre politique documentaire revêt une importance symbolique et stratégique essentielle.

De nouvelles bibliothèques sont programmées : Fenouillères à Aix pour le secteur des arts, lettres, langues et sciences humaines, Îlot Du Bois à Marseille centre pour les secteurs droit et sciences politiques et économie et gestion, et à Luminy dans le cadre du plan campus pour le secteur sciences et technologies.

D'autres seront à prévoir : une grande bibliothèque santé à Marseille eu égard à la communauté à desservir (plus de 11 000 étudiants), une bibliothèque de sciences économiques à Aix dans le cadre de la construction de la nouvelle faculté.

Les acquisitions typées formation destinées aux étudiants seront maintenues entre 25 et 30 % du budget des acquisitions.

Le dynamisme du SCD, comme l'accès en ligne documentaire de haut niveau, sera soutenu par l'université, notamment par des moyens suffisants pour **permettre les meilleures conditions d'étude pour les étudiants** en terme de locaux, d'horaires d'ouverture des bibliothèques, et de services documentaires notamment, pour les services, les formations documentaires intégrées aux cursus, garantes de l'intégration de l'étudiant et de sa réussite. Le nécessaire développement d'un service de fourniture de documents permettra à partir de n'importe quel point du réseau documentaire de bénéficier de l'ensemble des collections du réseau. Ce qui facilitera grandement le quotidien des lecteurs étudiants, des enseignants et des chercheurs pour l'accès au document physique.

Pour la recherche, les portefeuilles réunis des trois universités pour la documentation en ligne seront maintenus voire élargis par le conventionnement avec des partenaires publics et privés tant pour le secteur santé que celui juridique et économique, insérant l'université plus grandement encore dans le tissu local.

La politique documentaire de l'université riche de la multiplicité des compétences acquises par chacune des trois universités s'inscrira dans les **projets de numérisation et de mise en ligne** par le développement d'une plateforme institutionnelle des productions de l'université.

L'action culturelle adossée à la richesse des collections en arts lettres et sciences humaines sera développée, participant ainsi au rayonnement de la nouvelle université.

La bibliothèque, deuxième facteur d'attractivité d'une université après l'offre de formation, selon les enquêtes internationales effectuées auprès des étudiants pour le choix de leur université, et premier service public dans le service public de l'enseignement et de la recherche, doit être la vitrine de l'université.

Aussi, il sera envisagé progressivement d'étendre les heures d'ouverture des bibliothèques sans altération des conditions de travail des personnels.

DES RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES À CONFORTER ET À DÉVELOPPER

Cette université, forte de son potentiel, de ses capacités et de ses ambitions, devra conforter ses relations avec ses partenaires.

◆ Le partenariat avec les organismes de recherche

Ce **partenariat naturel sera renforcé** par le poids du potentiel humain de l'université unique qui sera l'un des plus importants sur le plan national.

Ce potentiel placera indiscutablement Aix-Marseille Université dans une position inédite vis-à-vis de ses partenaires EPST.

L'« UMÉRisation » des unités de recherche sera la règle chaque fois que l'université unique mettra des moyens humains, financiers ou les hébergera. L'harmonisation des règles de gestion sera une priorité dans l'attente d'une mise en œuvre totale de la « délégation globale de gestion » des moyens des unités.

Des conventions cadres entre Aix-Marseille Université et les organismes de recherche coordonneront la stratégie de recherche notamment dans deux directions :

- ◇ la politique commune en matière scientifique ;
- ◇ la politique commune en matière de ressources humaines.

◆ Le partenariat avec les grandes écoles du site

Notre site est riche de plusieurs grandes écoles de renom. Aix-Marseille Université s'emploiera à renforcer les liens avec ces établissements par la mise en place de nouvelles formations en collaboration (co-habilitations ou double diplômes) en recherchant des **complémentarités disciplinaires et/ou pédagogiques** et en privilégiant autant que possible les enseignements présentiels en direction de publics étudiants mixtes (AMU et grandes écoles).

Ce partenariat concernera également cinq écoles doctorales du site et plusieurs unités mixtes de recherche dans différents domaines.

◆ Le partenariat avec le CROUS

Aix-Marseille Université sera très attachée à **maintenir les relations exceptionnelles** que les trois universités du site ont toujours entretenues avec le CROUS. L'histoire récente a déjà officialisé cette collaboration par la signature de deux contrats quadriennaux successifs. Dans la continuité de ces deux contrats et en collaboration avec le vice-président étudiant, Aix-Marseille Université maintiendra son objectif prioritaire : être attentive à la vie sociale des étudiants, leur offrir de meilleurs services, améliorer leurs conditions de vie et de travail, favoriser leur réussite.

La collaboration avec le CROUS permettra en particulier d'intensifier et d'élargir les services offerts par la carte à puce multiservices, la montée en puissance des effectifs du nouvel établissement laissant augurer la négociation de prestations favorables à l'ensemble de la communauté étudiante.

◆ Le partenariat avec le monde socio-économique

En plus de sa mission traditionnelle de production et de transmission de nouvelles connaissances, l'université est appelée à interagir de plus en plus avec la sphère publique.

Aujourd'hui, alors que l'emploi est devenu l'enjeu sociétal majeur, la demande porte sur les formations elles-mêmes :

- ◇ Les étudiants demandent que leur diplôme leur forme à un métier et leur donne accès à un emploi. La réponse de l'université est un critère majeur dans le choix de leur formation ;
- ◇ Les entreprises, pour satisfaire leur besoin en cadres bien formés, cherchent à établir des partenariats avec des organismes de formation, analogues aux partenariats industriels pour concevoir et produire les biens et les services qu'elles vendent.

Face à ces sollicitations, les universités sont amenées à se positionner du côté de l'offre, mettre en valeur leurs spécificités, montrer en quoi elles sont meilleures que d'autres, en bref agir dans un contexte concurrentiel et se comporter en tant qu'acteur économique à part entière.

Cinq axes stratégiques signent l'ancrage de l'université dans la vie économique :

- ◇ valorisation de la recherche et innovation ;
- ◇ formation par alternance et apprentissage ;
- ◇ professionnalisation des formations initiales ;
- ◇ formation continue et VAE ;
- ◇ insertion professionnelle.

La condition essentielle de la réussite de chacun de ces cinq axes repose sur la capacité des universités et des entreprises à travailler ensemble.

Il est indispensable dans une économie de la connaissance que les cloisonnements traditionnels tombent. La coopération entre université et entreprises est indispensable.

Un vice-président au partenariat avec le monde de l'entreprise sera chargé d'animer la coopération.

Un Comité de prospective stratégique qui rassemblera une vingtaine de personnalités à la fois du monde socio-économique et académique aura pour objectif de nourrir la réflexion de la gouvernance de l'université pour construire ses choix stratégiques de développement en liaison avec ses propres orientations et la réalité économique et sociale de notre site.

◆ Le partenariat avec les collectivités territoriales.

Implantée sur deux villes, Aix-en-Provence et Marseille, Aix-Marseille Université devra tirer tous les avantages de la richesse de son territoire, chacune de ces deux villes apportant ses spécificités et son image. **Aix-Marseille Université de son côté sera attentive dans son organisation comme dans sa communication à bien traduire cette double assise territoriale et à en valoriser les complémentarités.**

Des conventions de partenariat avec les collectivités devront être signées régulièrement, à l'instar de la convention entre l'Association des Régions de France et la Conférence des Présidents d'Université (ARF-CPU) signée au niveau national afin que la collaboration soit lisible, visible et pérenne.

Aix-Marseille Université travaillera en **parfaite harmonie avec la Région** pour construire le schéma de développement régional de l'enseignement supérieur et de la recherche essentiel au développement du territoire.

La construction d'une université unique, puissante, équilibrée repose aussi sur la gestion de son espace et de son territoire. Aussi, les sites délocalisés feront l'objet d'une attention particulière et d'un dialogue constant avec les collectivités territoriales concernées.

Ainsi, l'université unique d'Aix-Marseille doit se doter d'une **véritable politique universitaire du territoire** afin de participer à un développement maîtrisé et optimal de la conurbation Aix-Marseille, ainsi qu'à une meilleure intégration de l'espace universitaire dans la cité.

◆ Le PRES Provence Méditerranée

Aix-Marseille Université sera l'une des forces majeures du PRES Provence Méditerranée, établissement public qui verra le jour début 2012 et dont le siège se situera à Aix-en-Provence. En effet, Aix-Marseille Université a l'ambition de partager avec les autres établissements de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de l'Académie, les grands organismes de recherche, les acteurs socio-économiques et les collectivités territoriales, la création d'un PRES à l'échelon académique destiné à devenir un acteur important dans la mise en œuvre d'une stratégie commune d'organisation du paysage régional de la recherche et de l'enseignement supérieur. Le PRES se situera en totale complémentarité avec les missions assignées à l'université et notamment en complémentarité avec le projet d'université unique. En effet, au moment même où l'université unique permettra une meilleure lisibilité et visibilité de notre dispositif universitaire, ce PRES, en rassemblant les porteurs de l'économie de la connaissance de notre territoire, aura pour **ambition de proposer des projets partagés de coopération au profit du développement économique et social.**

UNE COMMUNICATION QUI DEVRA JOUER UN RÔLE ESSENTIEL TANT EN INTERNE QU'À L'EXTÉRIEUR DE L'UNIVERSITÉ

Aix-Marseille Université, qui rassemblera un très grand nombre d'étudiants et de personnels, devra adapter sa communication

à la taille de l'établissement pour **faire naître rapidement auprès de tous ses acteurs, un sentiment d'appartenance à leur nouvelle université**, la plus grande de France. La période de mise en place d'Aix-Marseille Université nécessitera une attention particulière. La communication interne à l'établissement sera un facteur clé de réussite. De nouvelles actions fédératrices et de nouveaux outils devront l'accompagner.

La communication devra permettre d'intégrer la place et le rôle de l'université dans la vie socio-économique du site. Les actions de communication vers les différents partenaires devront se multiplier afin que la notoriété de la nouvelle université soit forte.

La qualité de la communication devra **assurer la visibilité et la lisibilité** d'une université qui veut se classer dans les toutes premières universités mondiales.

De cette manière, elle sera un outil de promotion du label universitaire d'Aix-Marseille.

La communication d'Aix-Marseille Université s'attachera donc à atteindre :

- ◇ des objectifs internes : assurer la cohésion des acteurs et la valorisation des projets pour soutenir un sentiment d'appartenance à un établissement unique ; relayer les informations et favoriser leur circulation auprès des étudiants et des personnels ; veiller à une large diffusion des décisions des Conseils et à la transmission des textes les plus importants émanant des tutelles ;
- ◇ des objectifs externes : renforcer la lisibilité de l'offre de formation et de la recherche pour révéler le rôle de l'université dans la cité, valoriser les potentiels de l'université, développer son attractivité et son rayonnement en privilégiant en particulier son positionnement géographique et sa place de leader en Méditerranée.

L'organisation de la communication se fera autour d'un vice-président et d'un directeur de communication. Elle s'appuiera sur des outils intégrant les TIC pour permettre une extrême réactivité et pour irriguer tant en interne qu'auprès des médias et des partenaires, toutes les informations utiles au rayonnement du label Aix-Marseille Université.

LES FONDATIONS UNIVERSITAIRES

L'Université d'Aix-Marseille aura plusieurs fondations universitaires provenant du mécénat.

Ces fondations supporteront des actions en matière de formation notamment professionnelle et de recherche notamment appliquée.

Elles auront également vocation à être la matérialisation de notre partenariat avec le monde socio-économique.

Elles témoigneront de notre **ouverture à la société**.

UN ÉTABLISSEMENT LABELLISÉ DÉVELOPPEMENT DURABLE ET CARACTÉRISÉ PAR UNE VOLONTÉ DE METTRE EN PLACE UNE DÉMARCHÉ QUALITÉ

Les enjeux du développement durable impliquent les universités non seulement en tant que structures publiques de formation et de recherche, mais aussi en tant que gestionnaires de patrimoine et acteurs incontournables de développement de leur territoire.

Pleinement consciente de ses responsabilités sociétales et environnementales, Aix-Marseille Université devra participer au processus de labellisation initié par la Conférence des Présidents d'Université et la Conférence des Grandes Écoles dans le cadre de la loi de programmation 2009 portant sur le Grenelle de l'environnement. Ainsi labellisée, Aix-Marseille Université bénéficiera d'une notoriété nationale et européenne en matière de développement durable.

Au-delà de la stricte application de la loi, Aix-Marseille Université assurera les conditions nécessaires à un développement personnel et professionnel épanoui de ses personnels et étudiants dans un cadre de vie assurant le bien-être de tous.

Ainsi, Aix-Marseille Université adaptera son offre de formation pour accroître le taux de diplômation et élever la qualification de la population, considérant que l'accès à la connaissance est un levier majeur dans la lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté.

Aix-Marseille Université encouragera les recherches au sein de ses unités sur des thématiques à forte attente sociétale comme par exemple dans les domaines de la relation santé/environnement, économie/social, la production d'énergie non carbonée, la préservation de la biodiversité en Méditerranée, les changements dans notre société/travail/loisirs.

Aix-Marseille Université engagera en partenariat avec les acteurs socio-économiques et politiques de son territoire une **réflexion sur la rationalisation des transports** vers les campus et dans les campus, **sur les conditions d'hébergement et de restauration** des étudiants et personnels, **sur la vie sociale et culturelle** dans et autour des campus.

Aix-Marseille Université consolidera son dialogue social, développera les possibilités de formation de ses personnels en assurant ainsi une possibilité de promotion sociale, et accentuera les actions portant sur les conditions d'hygiène et sécurité au travail et le suivi médical des personnels.

Aix-Marseille Université mettra en œuvre une politique d'amélioration de son patrimoine immobilier existant visant à abaisser les impacts sur l'environnement extérieur tout en assurant un environnement intérieur adapté, en travaillant sur le confort et la santé.

La création de l'Université d'Aix-Marseille a été une volonté très largement partagée. Il convient à présent que cette université vive dans le respect des engagements pris concernant les étudiants, l'ensemble des personnels (enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs, BIATSS) et ses partenaires. Qu'elle vive pour répondre à des attentes dont le dénominateur commun est de rendre un service public de qualité utile à notre jeunesse, à notre région, à notre pays pour assurer leur prospérité et leur compétitivité. C'est notre ambition.

YVON BERLAND

Professeur des Universités Praticien Hospitalier, néphrologue
Chef du Centre de néphrologie et de transplantation rénale, CHU Marseille
Chef du Pôle Uro-Néphrologie, CHU Marseille

RECHERCHE ET ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES

Directeur du Centre d'investigation clinique APHM-Inserm-Université de la Méditerranée (CIC 9502) depuis 1995
Articles référencés : 258
H-index : 29

FONCTIONS ADMINISTRATIVES

Locales

Président de l'Université de la Méditerranée depuis 2004, réélu en 2009
Doyen de la Faculté de Médecine de Marseille, 1998-2004
Président du Comité de coordination de la recherche biomédicale et en santé depuis 2007
Président du Cancéropôle PACA depuis juin 2011
Vice-président du Conseil d'Administration de l'EPCC École supérieure d'Art Marseille-Méditerranée depuis 2011
Président du Stade Marseillais Université Club 1995-2004 (Club omnisport 3500 adhérents)

Nationales

Vice-Président de la CPU depuis 2010
Président de la commission santé de la CPU, 2007- 2010
Président de l'Observatoire national de la démographie des professions de santé depuis 2003
Président du Conseil d'Administration de l'EHESP École des Hautes Études en Santé Publique depuis 2011
Co-Président des Etats Généraux de l'Organisation de la Santé (2008)
Rédaction de dix rapports concernant la démographie médicale, l'organisation de l'offre de soins, la collaboration entre les professionnels de santé (2002-2011)

DISTINCTIONS

Officier dans l'ordre des Palmes académiques
Officier dans l'ordre national du Mérite
Chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur
Médaille d'or de la Jeunesse et des sports
Médaille du Service de Santé des Armées

POUR L'UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE : DÉMOCRATIE, PARTAGE DES SAVOIRS, SERVICE PUBLIC

L'histoire, au travers notamment de diverses politiques gouvernementales, a construit à Aix et Marseille un paysage universitaire divisé entre 3 universités, de nombreux sites, et des formations parfois redondantes voire concurrentes. Depuis longtemps, de nombreux acteurs et usagers ont exprimé le besoin d'un développement des coopérations scientifiques, d'une mise en cohérence des formations, d'une meilleure articulation entre les sites, pour une amélioration du service public d'enseignement supérieur et de recherche. Sans retracer tous les épisodes de l'histoire universitaire, rappelons toutefois, pour exemple, les co-habilitations des diplômes, masters puis licences, menées dans le secteur des sciences, dont les enseignants chercheurs ont été la cheville ouvrière, au cours de l'élaboration des contrats quadriennaux.

La création le 1er janvier 2012 de l'université d'Aix-Marseille intervient au terme d'un processus qui n'a cependant répondu ni aux grands enjeux de la transformation universitaire nécessaire, ni à l'exigence d'une participation et d'une consultation suffisantes de l'ensemble de la communauté universitaire. La mise en œuvre depuis août 2007 de la loi LRU et, ensuite, des Responsabilités et Compétences Élargies qu'elle accorde aux universités ne peut que renforcer cette difficulté. Le service public est aujourd'hui affaibli par ces mesures et plus que jamais doit être défendu, revendiqué et développé. La réalité de cette nouvelle université peut et doit être l'occasion de remettre sur le devant de la scène les valeurs qui la fondent : coopération et solidarité, pluralisme et respect de la diversité, laïcité, démocratie, collégialité et respect des droits.

QUELS OBJECTIFS ? Inscire notre établissement dans le mouvement de développement des connaissances dont la société toute entière a besoin pour répondre aux défis de notre monde. Pour cela, garantir la liberté de la recherche, son indépendance financière, sa diversité, en défendre toutes les disciplines et les formes de structuration appropriées. Permettre à un nombre croissant de bacheliers, mais aussi d'adultes au cours de leur vie, d'accéder aux formations supérieures, à l'appropriation des connaissances, à l'esprit critique et aux moyens de comprendre le monde dans lequel ils vivent pour y trouver leur place. Ceci signifie travailler à la réussite de tous les publics, battre en brèche les inégalités sociales et territoriales, culturelles et de genre, par des innovations pédagogiques inédites. Ouvrir notre institution aux échanges à tous les niveaux, dans un esprit de coopération et de participation au progrès à l'échelle planétaire.

QUELLES PRATIQUES ? Un mot permet d'en saisir l'essentiel, c'est celui de démocratie, comme moyen, notamment de l'efficacité, et comme fin. Une démocratie qui respecte les procédures sans s'y limiter, et qui encourage la vie démocratique, celle du débat, de la confrontation d'idées, de la construction de démarches communes concertées. Une démocratie qui s'appuie sur une diffusion large de l'information, sur la transparence des prises de décisions.

Les élections des conseils centraux les 28 et 29 novembre ouvrent une perspective mobilisatrice à l'ensemble de la communauté universitaire. La réussite de la fusion est un défi, elle nécessite la mobilisation et la reconnaissance de tous les acteurs. Une condition en est la gestion démocratique et collégiale de l'université s'appuyant sur des conseils élus. C'est dans cette perspective que s'inscrivent les propositions que nous mettons en débat.

GESTION DÉMOCRATIQUE ET ORGANISATION DE L'UNIVERSITÉ

Malgré les restrictions imposées par la loi LRU à la collégialité et à la vie démocratique dans les établissements, les universités peuvent être dirigées selon les principes non d'une gouvernance dont les fondamentaux se trouvent du côté de la gestion entrepreneuriale mais d'une gestion démocratique fondée notamment sur la responsabilité de conseils élus pour les décisions et les orientations déterminant la vie de l'établissement.

LE RÔLE DE CES CONSEILS SERA RENFORCÉ, NOTAMMENT EN LEUR PERMETTANT, DANS UN DIALOGUE CONSTANT ET OUVERT AVEC LA PRÉSIDENCE DE L'UNIVERSITÉ, D'ÊTRE FORCE DE PROPOSITIONS.

La fusion des 3 établissements conduit, dans le cadre de la LRU, à un resserrement important du nombre des élus, c'est-à-dire du nombre de collègues impliqués dans la vie de l'établissement. Lien indispensable pour la direction avec la communauté universitaire ils sont vecteurs de débats, porteurs des demandes, des idées, des impulsions venant de la diversité du terrain universitaire.

Pour pallier cette diminution, pour aider les élus dans leur travail, pour animer la vie démocratique, nous proposons que les conseils élus (Conseil d'Administration (CA), Conseil Scientifique (CS), Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU), mais aussi s'ils le souhaitent les conseils d'Unités de Formation et de Recherche (UFR), d'écoles, d'instituts...) s'entourent, à leur initiative, d'instances d'aide aux décisions dont ils valident la composition et le rôle, par lettre de mission notamment.

Une révision des statuts sera proposée, notamment pour appliquer le principe de la parité professeur – maître de conférences dans les divers conseils dont le conseil scientifique, revoir la pertinence des directoires non élus fondés sur une logique d'experts dont il convient de fixer le rôle, préciser la mise en place des comités de sélection émanant de commissions de spécialité. Cette révision des statuts sera également l'occasion de donner au Conseil de la Documentation la place légitime qui lui revient.

LES ÉLUS DANS LES DIFFÉRENTS CONSEILS DOIVENT POUVOIR BÉNÉFICIER DE MOYENS POUR EXERCER LEUR MANDAT.

Des formations seront régulièrement proposées à l'ensemble des élus, afin de leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires à une pleine maîtrise des aspects les plus techniques de leur mandat (aspects financiers notamment). Les documents relatifs à chaque séance leur seront transmis au plus tard une semaine avant la tenue du conseil considéré. Si un élu en fait la demande, ces documents lui seront envoyés en version papier. Des listes de diffusion correspondant à leur collège leur seront fournies par l'établissement pour faciliter la consultation de leurs pairs. Avant le début de chaque semestre, un calendrier semestriel des conseils sera transmis nominativement à tous les élus, et sera disponible en ligne pour l'ensemble de la communauté universitaire.

Les enseignants et enseignants-chercheurs élus dans l'un des conseils centraux pourront bénéficier de décharges d'enseignements en rapport avec la charge de travail supplémentaire associée à leur mandat. À l'issue de celui-ci, ils pourront bénéficier, s'ils le souhaitent et selon leur engagement, d'un Congé pour Recherche ou Conversion Thématique (CRCT) d'un à deux semestres afin de faciliter leur retour à une activité de recherche à temps complet.

Concernant les élus étudiants, des locaux équipés (ordinateur, téléphone..) leur seront attribués et des aménagements de cours discutés pour leur permettre d'assister aux séances.

La direction de l'université pourra consulter directement la communauté universitaire sur des sujets importants par référendum.

Le droit syndical et celui des associations feront l'objet d'une mise en œuvre concertée en facilitant l'expression et l'action de ces acteurs majeurs de la vie démocratique.

L'ORGANISATION DE L'UNIVERSITÉ SERA FONDÉE SUR SES COMPOSANTES QUI POURRONT SE REGROUPER.

Tels qu'ils sont définis aujourd'hui les secteurs, loin de favoriser l'interdisciplinarité, les coopérations scientifiques et pédagogiques entre composantes, risquent de figer des blocs disciplinaires et d'introduire avec le vice président de secteur un niveau hiérarchique supplémentaire dans la direction de l'établissement.

Nous proposons à l'inverse que les diverses composantes de l'université d'Aix Marseille puissent, si elles le souhaitent, se regrouper selon des secteurs disciplinaires ou interdisciplinaires sur la base de projets de coopération scientifique et pédagogique. Ces secteurs se doteront d'une organisation appropriée à la réalisation de ces projets après concertation des composantes et de leurs usagers. Celle-ci sera soumise à l'approbation du Conseil d'Administration.

Une politique volontaire d'établissement qui dégage des marges finan-

cières pour abonder des projets de formation ou de recherche à l'interface de disciplines pourra efficacement stimuler ces rapprochements. On pourra par exemple augmenter le nombre de semestres CRCT en facilitant leur mise en œuvre pour appuyer les ouvertures thématiques, l'interdisciplinarité, ou réduire les services des personnes s'investissant dans un projet de rapprochements.

Les directeurs de laboratoire seront régulièrement consultés et associés à la politique de l'université à travers un collège des directeurs réuni au complet au moins une fois par an et dont une instance opérationnelle mandatée sera associée aux travaux de la direction de la recherche et du conseil scientifique.

IL FAUDRA VEILLER AU JUSTE ÉQUILIBRE ENTRE LA DIRECTION POLITIQUE ET L'ADMINISTRATION, AINSI QU'À UNE PROXIMITÉ DES SERVICES CENTRAUX AVEC LES DIFFÉRENTS SITES.

Le politique et l'administration doivent s'équilibrer et non se concurrencer. C'est pourquoi nous donnerons aux vice-présidents « thématiques » (finances, relations internationales, formation continue, ...) un rôle de coordination des services dont ils ont le pilotage politique.

En concertation avec les personnels concernés, nous travaillerons à mieux définir et mieux répartir les tâches des services centraux et administratifs. Enfin, pour une meilleure réponse aux besoins des personnels et des usagers nous maintiendrons et développerons des services de proximité sur les sites (scolarité, achat, maintenance, informatique, Direction des Ressources Humaines (DRH), reprographie,...) en tenant compte de leur taille, de leur activité et de leur situation géographique.

2

FORMATION ET RECHERCHE

LE LIEN FORMATION/RECHERCHE DOIT EXISTER À TOUS LES NIVEAUX (L, M ET D), DANS TOUTES LES DISCIPLINES ET SUR TOUS LES SITES DE L'UNIVERSITÉ.

Nous inciterons les formations à proposer des équipes pédagogiques constituées d'intervenants différents (MCF, PR, PRAG, chercheurs,...) à tous les niveaux.

Nous veillerons à la réalité du droit à la recherche pour tous et faciliterons l'accès aux activités de recherche, en particulier pour les enseignants-chercheurs isolés du fait des évolutions de leur laboratoire et pour les enseignants qui le souhaitent.

Nous développerons et encouragerons la formation pédagogique des enseignants intervenant dans les dispositifs de formations universitaires, en nous appuyant notamment sur les compétences de l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM).

Nous prendrons en compte l'activité d'enseignement au même titre que l'activité de recherche dans la carrière, l'évaluation, l'attribution des primes, ce qui passera par la mise en place d'un service d'auto-évaluation propre à l'université. L'IUFM sera sollicité pour développer les expertises dans le domaine des enseignements dispensés dans l'université.

UNE UNIVERSITÉ OUVERTE, ACCESSIBLE À DES PUBLICS DIVERS, PARTICIPANT AVEC AUDACE À LA DÉMOCRATISATION DE L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET À LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉTUDIANTS.

Augmenter le nombre de diplômés en L3 et en masters représente un enjeu de développement économique, mais aussi de justice sociale, de culture et d'émancipation humaine.

À cette fin nous encouragerons l'innovation pédagogique, et nous proposerons, par exemple, d'augmenter la proportion d'enseignements en petits groupes ou la mise en place de modules de méthodologie.

L'accueil d'un public diversifié passe par le développement de la formation continue, de l'apprentissage et de l'alternance aux divers niveaux de la licence et des masters, dans un partenariat équilibré avec les entreprises.

Développer la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est également un moyen que nous envisagerons pour faciliter l'accès de l'université à de nouveaux publics dont des demandeurs d'emploi (en coopération avec Pôle Emploi, l'Association pour l'Emploi des Cadres...).

Les étudiants étrangers participent à cette diversification et il convient de développer et d'améliorer les dispositifs d'accompagnement aux étudiants étrangers sur site (cours de français pour étrangers, mais aussi guichet unique pour les démarches administratives).

EN TERMES DE RELATIONS INTERNATIONALES NOTRE UNIVERSITÉ DOIT RENFORCER SES RELATIONS D'ÉCHANGES SCIENTIFIQUES, PÉDAGOGIQUES, CULTURELS, AVEC UN NOMBRE CROISSANT D'UNIVERSITÉS

À cette fin, il est indispensable de bâtir un service des relations internationales efficace et en réseau, permettant d'initier et de répondre aux divers appels d'offres (nationaux, européens, bilatéraux). Notre position dans le bassin Méditerranéen est une chance à saisir pour les échanges avec les pays méditerranéens et les pays émergents notamment du Sud.

Notre politique de relations internationales doit également profiter de cette fusion pour développer nos échanges avec les universités étrangères, afin par exemple de permettre aux chercheurs, enseignants-chercheurs et étudiants d'effectuer des séjours dans ces établissements dans de bonnes conditions.

UNE UNIVERSITÉ QUI OFFRE DES FORMATIONS PROFESSIONNALISANTES À TOUS LES NIVEAUX PAR LE DÉVELOPPEMENT DES LIENS FORMATION-RECHERCHE-MÉTIERS À TRAVERS LES DIPLÔMES.

Nous réaliserons cet objectif en nous appuyant sur l'expérience des nombreuses voies de professionnalisation existantes dans l'université, en veillant à les doter des moyens et des structures pédagogiques (stages, projets ...) dont elles ont besoin, en favorisant les échanges scientifiques et pédagogiques entre les différents acteurs professionnels.

En parallèle, nous développerons un partenariat équilibré et exigeant avec les entreprises, pour promouvoir les diplômés et veiller à la reconnaissance effective des qualifications qu'ils donnent, y compris le doctorat, pour améliorer la connaissance mutuelle des entreprises et du monde universitaire. Nous proposons, à ce titre, de confier ces missions au Bureau chargé de l'Insertion Professionnelle.

Au niveau doctoral, ce lien peut aussi être amélioré/développé en dotant les écoles doctorales de moyens qui leur permettent d'avoir un fonctionnement continu et de remplir la diversité de leurs missions, en favorisant les

échanges d'expériences et les coopérations au sein du collège doctoral et avec le monde économique (bourses CIFRE, contrats, etc.). Enfin pour faire vivre l'interdisciplinarité, nous proposons d'augmenter le nombre de contrats doctoraux communs à plusieurs écoles doctorales.

UNE UNIVERSITÉ QUI DÉVELOPPE UNE POLITIQUE DE RECHERCHE OUVERTE ET INDÉPENDANTE.

Le Conseil Scientifique, en concertation avec les laboratoires, élaborera une politique de la recherche de l'établissement qui visera au meilleur niveau scientifique pour l'ensemble des disciplines. Le risque de l'abandon de pans entiers de la recherche, que fait courir la logique du Grand Emprunt, sera combattu. Nous serons attentifs à encourager les projets émergents et interdisciplinaires.

Nous consoliderons les moyens récurrents des laboratoires par rapport à la part de financement sur projets, et allègerons les procédures d'affectation des crédits afin de donner de la réactivité et de la souplesse aux laboratoires. Nous bâtirons, en liaison avec le collège des directeurs d'unités, un grand service de la recherche, qui conservera la diversité des structures de recherche (Unité Propre de Recherche, Unité Mixte de Recherche, Equipe d'Accueil, Jeune Equipe ...). Son objectif sera d'obtenir un service de qualité en termes de gestion financière et comptable, d'aide aux montages de projets. Il devra atteindre une efficacité au moins égale à celle offerte par les meilleurs EPST.

Nous envisagerons des solutions pour financer un plus grand nombre de thèses et augmenter le nombre de supports de contrats doctoraux chargés d'enseignement.

Tout en soutenant l'innovation, nous développerons la valorisation en direction des besoins sociétaux et non vers la recherche prioritaire du profit. L'université innovera l'ensemble du tissu social dans sa dynamique.

Nous veillerons à ce que les financements publics (et privés) soient gérés par des organismes publics.

Si les fondations peuvent permettre de développer des aides aux étudiants, d'améliorer l'accès au sport, aux activités culturelles et la vie sur les campus, leur développement au-delà d'un certain seuil, dans un contexte de désengagement de l'État, est de nature à remettre en cause les statuts des métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'indépendance et l'équilibre de la politique de recherche de l'université.

DONNER À LA MISSION DE DIFFUSION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE UN NOUVEL ÉLAN.

Pour développer la diffusion de la culture scientifique et technique, nous encouragerons et développerons les initiatives qui existent déjà (« souk des sciences », manifestations des sociétés savantes rencontre avec des enseignants du secondaire, auditeurs libres et université du temps libre). Nous proposons d'aller vers la création d'une université populaire qui accueille des manifestations culturelles et scientifiques, pluridisciplinaires, à destination de tous les publics.

3

MÉTIERS, CONDITIONS DE TRAVAIL, EMPLOIS

Les conditions d'exercice de nos métiers deviennent de plus en plus difficiles : précarisation, manque de personnels, alourdissement des tâches, évaluations constantes, aux critères et aux fins contestables. Malgré la très grande implication des personnels soucieux de défendre le service public, l'exercice de ses missions fondamentales est mis en cause, à travers l'application de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) et de la Délégation Globale de Gestion (DGG).

REDONNER À NOS MÉTIERS DES OBJECTIFS ET DES CONDITIONS D'EXERCICE LEUR RENDANT LEUR ATTRACTIVITÉ ET PERMETTANT L'ÉPANOUISSEMENT DES PERSONNES.

Cela passe en particulier par des actions visant à recentrer les activités de chacun sur son métier. Nous veillerons à mettre en cohérence les compétences avec la disponibilité des personnes, pour éviter le cumul de fonctions.

Nous proposons de développer des services de gestion et d'administration d'aide et d'accompagnement aux activités de formations et de recherche. Au sein des équipes pédagogiques et des départements, comme dans les équipes de recherche et les laboratoires, nous veillerons à ce que du personnel BIATSS stable soit présent en nombre suffisant pour aider aux multiples tâches nouvelles liées à l'enseignement et à la recherche. Nous envisagerons la réorganisation des services administratifs pour réduire la charge des personnels due à la multiplication de différents logiciels et à des procédures administratives alourdies.

L'ensemble de ces décisions et plus généralement, toute décision concernant les conditions de travail et les réorganisations de services se fera à travers une véritable concertation avec les personnels.

Nous proposons un allègement du service d'enseignement à 150 h pour les MCF pendant les deux premières années d'exercice.

Si des aménagements de service permettant des conditions favorables d'exercice des différentes missions sont envisageables, en terme de droits pour les personnels et mis en œuvre de manière concertée dans le collectif de travail, **nous refusons la modulation des services telle que le décret de 2009 vise à l'imposer à des fins d'économie de postes et de mise en concurrence des membres d'un même corps.**

UNE GESTION DES EMPLOIS ET DES CARRIÈRES QUI RENFORCE LES STATUTS.

La gestion des ressources humaines sera guidée par les principes suivants :

- Générer et garantir le bien être au travail et la solidarité entre personnels
- Corriger les inégalités salariales et indemnitaires entre personnels
- Mettre fin aux pratiques de concurrence et d'individualisation à outrance des carrières
- Donner à chacun les plus grandes chances de se former et de progresser

Nous conduirons une véritable politique prévisionnelle des emplois ainsi qu'une politique rigoureuse de gestion des emplois existants, afin de tirer le meilleur parti du plafond d'emplois et créer le moins possible d'emplois précaires. Le recours à des emplois statutaires de fonctionnaires sera la règle.

Nous nous attacherons à résorber les emplois précaires en conduisant une politique importante de formation en direction des agents contractuels, pour augmenter le nombre des lauréats aux concours internes et externes. La formation continue concernera également les personnels statutaires.

La politique de gestion des emplois BIATSS s'appuiera sur un catalogue exhaustif et informatisé des fiches de postes recensant les tâches et métiers exercés dans l'établissement.

Les promotions locales (HC, PR1, CE1, CE2) s'effectueront selon des procédures affichées assurant le respect de règles déontologiques (double rapporteur, critères publics, nombre significatif permettant d'assurer une politique). L'auto-promotion sera exclue.

MOUVEMENT ANNUEL D'ÉTABLISSEMENT (MAE) : UNE MOBILITÉ CONCERTÉE.

Compte tenu du poids des personnels BIATSS de l'université d'Aix-Marseille (3010 personnels chiffres 2010, dont 671 contractuels) et dans l'académie d'Aix-Marseille (8132 personnels « non enseignants », chiffres rectorat 2010), un mouvement annuel d'établissement permettant la mobilité des personnels au sein de l'université d'Aix-Marseille sera mis en place, et coordonné avec les calendriers académiques.

Ce mouvement sera inter-sites, inter-statuts. Il nécessitera la création d'une application informatique et d'un calendrier annuel spécifiques.

UNE POLITIQUE INDEMNITAIRE ET DES PRIMES QUI LIMITENT LA MISE EN CONCURRENCE.

Notre politique visera en premier lieu à corriger les dispositions légales

qui créent de la discrimination et de la concurrence entre les personnels, dans ce domaine.

Elle se donnera pour but de :

- promouvoir la transparence en matière de répartition des crédits, sans en excepter une partie pour affectation « discrétionnaire » ;
- exercer une véritable politique prévisionnelle dans ce domaine;
- corriger les inégalités salariales dans le cadre des lois existantes, en augmentant les primes des corps / grades des catégories C et des débuts de carrière des catégories B, et en instaurant des primes fixes pour les agents contractuels;
- attribuer des primes égalitaires au sein d'une même catégorie fonction Publique (A, B ou C), et d'un même corps;
- annuler les effets discriminants de la prime de fonction et de résultats;
- renoncer à la création de primes « facultatives » de type « primes d'intéressement » qui pèsent sur la masse salariale et créent de la concurrence entre les agents.

Concernant la **Prime d'Excellence Scientifique (PES)**, il convient d'analyser ce qui est actuellement pratiqué pour l'ensemble des primes (administratives, pédagogiques et scientifiques) mais nous pouvons déjà assurer qu'une grande université ayant une politique de recherche dynamique ne peut se concevoir sans que le plus grand nombre de collègues B ne voie leur investissement en recherche pris en compte. C'est pourquoi nous en assurerons une répartition égalitaire collègue A – collègue B de la prime scientifique, en nombre distribué voire en montants.

HYGIÈNE, SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL AU PLUS PRÈS DES PERSONNES

L'université est le garant des conditions dans lesquelles ses personnels exercent leurs fonctions. Outre le CHSCT, les infirmières, et le service de médecine de prévention, nous mettrons en place des instances consultatives de proximité, de dialogue et de concertation internes, chargées de prendre connaissance, dans le respect de la déontologie, de questions de santé et de bien être au travail au quotidien dont les personnels les auront saisies.

Nous renforcerons aussi la médecine de prévention en personnel (médecins et secrétaires) afin d'assurer une permanence sur chaque site. Pour améliorer le suivi des personnels nous appuierons la nécessaire harmonisation des bases de données avec les laboratoires et les composantes.

4

POLITIQUE SOCIALE

Nous avons l'ambition d'une politique sociale de grande ampleur, à laquelle un budget conséquent sera consacré. Ce service commun à l'ensemble de l'université sera placé directement auprès du directeur général des services, et travaillera en lien étroit avec la direction des ressources humaines.

L'ACTION SOCIALE CONTRIBUE À L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES PERSONNELS AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT.

A ce titre, elle assurera l'attribution des prestations de tous types auxquelles les personnels ont droit, mais elle impulsera également des rencontres et des campagnes d'information et de prévention en lien avec des acteurs majeurs de la santé et de l'action sociale.

Il s'agira par exemple de

- mettre en place un service d'aide au logement pour l'ensemble des personnels en liaison avec les collectivités territoriales, organismes (HLM, Caisse des dépôts, Caisse d'Épargne, investisseurs, etc.),
- de fournir des aides à l'installation des personnels nouvellement recrutés, primes de résidence, aides à la caution.

Une politique de conseil, d'assistance, et d'aide financière aux personnels en difficulté sera conduite, en s'appuyant sur un réseau d'assistantes des services sociaux conséquent.

Enfin, l'action sociale aura pour tâche de créer du lien social et de contribuer à faire vivre un sentiment d'appartenance commune à une même entité, par exemple en développant et coordonnant les activités de pratiques culturelles, musicales, sportives sur les différents sites.

Dans le contexte des responsabilités et compétences élargies, le bilan social est un élément clé de l'université qui permet à chaque personnel de connaître le bilan annuel de l'établissement dont il est un acteur. Cet outil, d'une grande portée politique, fonctionnelle, et sociale, constituera l'un des axes prioritaire de la direction. Il sera publié obligatoirement chaque année, au 1er trimestre de l'année civile qui suit la rentrée universitaire.

COMMUNICATION ENTRE LES PERSONNELS

Nous veillerons à la création d'un « forum » propre à l'université, de type liste de diffusion, unifié et accessible à tous. Il devra être mis en place le plus rapidement possible, pour permettre la communication entre tous les personnels de cet immense établissement. Nous encouragerons et étendrons les divers moyens de communication en prenant en compte les acquis et les initiatives en ce sens.

5

L'UNIVERSITÉ DANS SON ENVIRONNEMENT

L'université d'Aix-Marseille rayonnera sur un vaste ensemble de 56 sites. Elle développera ses relations avec l'ensemble des acteurs des territoires : collectivités locales, milieux économiques, monde associatif, entreprises de l'économie solidaire et sociale. Facteur de dynamisme et d'attractivité dans les territoires où elle est implantée, elle sera partie prenante des diverses évolutions sociales, économiques et territoriales, par ses compétences propres et son rôle fédérateur et innovant.

Elle pourra prendre des initiatives, faire des propositions, en matière d'aménagement du territoire, de développement des métiers, d'orientations des politiques publiques, en concertation dynamique avec l'ensemble des acteurs politiques et sociaux, favorisant ainsi la circulation des connaissances dans les débats publics et les projets pour l'avenir.

Elle développera ses liens avec les collèges et les lycées à travers les dispositifs existants mais aussi en portant de nouvelles initiatives. Elle contribuera par ses réseaux scientifiques et de formation au développement et à l'ancrage des activités éducatives, culturelles, citoyennes qui créent et renforcent les liens sociaux.

LA PROTECTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT

L'université d'Aix-Marseille a de nombreux atouts pour développer des recherches et élaborer des réponses adaptées aux enjeux du développement durable. Ces défis écoliques, énergétiques, environnementaux nécessitent des connaissances approfondies à différentes échelles spatiales et temporelles (locales, régionales, nationales et planétaires). Ils demandent également de nouvelles formations innovantes qu'une université pluridisciplinaire sera à même de proposer en alliant des aspects techniques, réglementaires, économiques et sociaux notamment.

Les bâtiments occupés par l'université ont des performances énergétiques très variables. Après leur diagnostic énergétique, il convient de bâtir un plan d'action permettant la réduction des consommations s'alignant progressivement sur celles de bâtiments Haute Qualité Énergétique. Ce chantier doit être ouvert rapidement avant que l'augmentation des prix de l'énergie n'en obère la faisabilité.

La mise à disposition de transports collectifs ou économes en énergie sera recherchée en priorité sur l'ensemble des sites et notamment les plus excentrés (Luminy, Saint Jérôme, Château-Gombert, l'Arbois...).

Les liaisons par pistes cyclables ou par modes combinés de transports sont encore embryonnaires. Il est impératif de passer d'une utilisation symbolique à un usage de masse. La mauvaise accessibilité, la dispersion et la déserte des sites universitaires sont des éléments pénalisants soulignés par maints rapports. La mise en réseau d'un plan de transports ambitieux doit répondre à la création d'une université unifiée.

De nombreuses expériences en matière de gestion des fluides, de l'eau, du recyclage des matériaux seront étendues à l'ensemble des campus. Suivant les contextes, différentes initiatives seront encouragées (toits photovoltaïques, jardins, élevages ou cultures diverses sur les campus...) pour favoriser la créativité et les projets des usagers et des personnels.

6

VIE ETUDIANTE

Les étudiants sont des acteurs à part entière du projet universitaire : il faut leur donner les moyens d'une intervention tant critique que constructive dans l'université. Nous contribuerons à leur accès à l'autonomie, à la responsabilité et à leur réussite et aiderons à résoudre les difficultés auxquelles nombre d'entre eux sont confrontés.

Nous développerons et coordonnerons l'action sociale envers les étudiants par des mesures variées (emplois ponctuels, soutien d'urgence, logement, santé, transports) permettant de pallier les problèmes de grande précarité. Nous proposons de fédérer les réponses développées dans les divers secteurs et de coordonner les initiatives des associations, de l'État, et des collectivités territoriales en créant un guichet unique sur l'université. Ce service sera présent sur les sites où les services de scolarité seront implantés.

Pour permettre à la vie étudiante de se développer sur les campus, nous mettrons à disposition de chaque association étudiante reconnue un local équipé et la possibilité de diffuser de l'information par affichage, mail, ...

Les initiatives étudiantes seront soutenues, voire initiées à travers notamment le FSDIE avec comme critères de priorité l'action sociale et culturelle (montage de pièce de théâtre, concerts, expositions...), les manifestations sportives (rencontres universitaires, tournoi interne...). La vie culturelle sous toutes ses formes sera encouragée et facilitée, avec des tarifs permettant l'accès du plus grand nombre.

Les conventions avec le CROUS, seront renégociées afin d'améliorer la restauration et les logements universitaires. Ce point concerne également les personnels de l'université qui ne trouvent pas sur tous les sites des moyens de restauration satisfaisants.

Nous veillerons au déploiement des structures de santé et de services de l'assistance sociale sur tous les campus, et notamment de points d'écoute pour les étudiants en difficulté personnelle, familiale, etc.

Nous ouvrirons le chantier, difficile, de création de crèches (ou à défaut d'obtention des places dans des crèches existantes) pour les usagers et les personnels sur ou à proximité de chaque site d'enseignement et/ou de recherche et/ou de centre administratif.

LES MOYENS DU SERVICE PUBLIC : SE BATTRE POUR LE FINANCEMENT PUBLIC

L'ensemble de ces propositions nécessite des financements et une politique budgétaire à la hauteur de leurs objectifs. Comment le service public peut-il les assurer ?

Loin d'être un terme passe partout, consensuel et sans conséquence, la notion de Service Public répond à des exigences claires et précises : il doit être garant de l'intérêt général face aux intérêts privés, en luttant contre les inégalités de tous ordres, en assurant l'indépendance de ses agents par un statut protecteur, en instaurant sa gestion démocratique et, bien sûr, par le financement public de son action.

Aujourd'hui, le désengagement financier de l'Etat est la règle dans notre domaine comme dans bien d'autres. C'est ce qui conduit, pour maintenir nos activités de recherche et de formation, à rechercher des fonds d'origines diverses, menaçant ainsi l'indépendance et les conditions d'exercice de nos métiers.

Une des conséquences de ce désengagement, mâtiné d'idéologie libérale et moderniste, est la préférence donnée aux projets par rapport aux besoins pour la répartition des masses budgétaires. **Les conférences budgétaires**, dans un processus d'allers et retours ne figeant pas les décisions précocement, s'appuieront sur l'expression des besoins pour attribuer les crédits nécessaires à leur satisfaction. Une part du budget peut toutefois être réservée à des projets, notamment pour favoriser l'innovation et l'expérimentation.

La loi LRU, par l'introduction de fondations, puis le financement par le Grand Emprunt, constituent les premières étapes d'une logique de privatisation des activités de recherche et de formations supérieures de l'Université. Le mode de financement des projets « Grand Emprunt » comme « Plan Campus » par consommation des intérêts du capital placé, constitue une entrée dans l'économie financiarisée dont il est inutile aujourd'hui de rappeler les risques et la nocivité pour l'intérêt général ...

S'il n'est pas possible de revenir brutalement sur des créations en ce sens déjà engagées et qui, malheureusement mais réellement, apportent des subsides là où il en manque, **nous inscrirons notre politique universitaire dans une autre direction, celle de la lutte pour le financement public de l'université.**

Les fondations, comme les structures créées par le Grand Emprunt, constituent un moyen de contournement du fonctionnement démocratique

des structures actuelles, instaurent des contrats de droit privé dans le service public, contribuent à la précarisation des emplois et participent à la déstructuration de la recherche, par des financements sélectifs, renforçant la concurrence entre disciplines, équipes, personnes...

L'université exercera toutes ses prérogatives dans ces structures en termes de contrôle et de garantie démocratiques. Elle mettra en débat leur devenir après un état des lieux quant à leur rôle réel. Elle veillera à la prise en compte de toutes les disciplines et à la reconnaissance de leurs réels et divers modes de travail pour leur évaluation et l'obtention de crédits. Elle protégera les missions, le travail libre des équipes et des personnes, les emplois et les droits des agents.

Se battre pour des financements publics ne signifie pas refuser la coopération ni les partenariats : par la négociation et l'établissement de conventions avec divers partenaires, économiques notamment, il est possible de contribuer à la fois à la nécessaire implication du secteur privé dans l'effort de formation et de recherche, au croisement des expériences et des savoirs, et au maintien des principes du service public. Cela suppose une position ferme fondée sur la légitimité de nos missions, à l'inverse d'une posture de soumission à l'économie.

Cela nécessite surtout une vigilance et une mobilisation intenses de la communauté. Nos collègues doivent être partie prenante de cette politique et doivent être soutenus dans leurs choix professionnels. Un nouveau rapport de solidarité entre la direction de l'université et ses acteurs s'instaurera alors.

La position de l'équipe de direction, autour du président, sera ainsi renforcée dans les relations et les négociations avec le ministère (négociation des plafonds d'emplois, contrats quinquennaux ...)

Enfin, le président de l'université d'Aix Marseille, membre de la Conférence des Présidents d'Université (CPU), et en relation avec ses collègues, contribuera au débat et aux décisions à l'échelle nationale dont les conséquences sur les établissements – l'autonomie étant très relative ! – sont souvent déterminantes.

Une université rassemblée autour d'objectifs élevés, dynamiques, tournés vers l'avenir et le plus grand nombre ; une démocratie vivante, incessante, irriguant l'ensemble de nos activités ; une recherche libre, un élan donné à l'innovation, l'expérimentation, des formations en phase avec leurs publics et les exigences sociales de progrès et de partage ; des métiers valorisants, reconnus, respectés, des relations de coopération à tous les niveaux ... C'est ce que seul le Service Public d'enseignement supérieur et de recherche peut permettre.

C'est notre projet, humaniste. La libération des énergies, potentialités, inventivités, créativité, le rendra possible ; il n'est pas utopique, avec vous il deviendra réalité.

Élection à la présidence de l'université d'Aix-Marseille
Profession de foi de Michel Provansal

Le 1^{er} janvier 2012, les trois universités actuelles donneront naissance à l'université d'Aix-Marseille, regroupant tous les secteurs disciplinaires dans un même établissement. Accueillant près de 70 000 étudiants sur 56 sites, forte de 6000 personnels, cette université sera l'une des plus importantes en France. Université pluridisciplinaire, riche d'une longue histoire et s'appuyant sur 150 laboratoires de recherche, elle assurera l'élaboration, la transmission et le partage des savoirs contribuant à l'innovation technique, économique et sociale.

L'université d'Aix Marseille sera une réussite et une réalité si l'ensemble de ses acteurs est reconnu pour donner vie à ce qui n'est pour l'heure qu'un nom sur un parchemin. Une condition en est l'égalité de traitement des disciplines à tous les niveaux; une autre en est la gestion démocratique et collégiale s'appuyant sur des conseils élus.

Je suis candidat à la Présidence de l'université en portant les propositions des listes « Pour l'université d'Aix Marseille : démocratie, partage des savoirs, service public » :

- Faire vivre la **démocratie** et développer la **collégialité** en s'appuyant sur les conseils élus, en sollicitant l'avis de tous les acteurs et en encourageant leur investissement.
- Permettre le développement de toutes les **disciplines**, garantir le lien entre formation et recherche à tous les niveaux, développer la **formation continue**, l'apprentissage et l'alternance dans un partenariat équilibré avec les entreprises.
- Améliorer la **formation** et la réussite des étudiants, en s'attaquant au décrochage, en encourageant une révolution pédagogique.
- Développer une **recherche** ouverte et indépendante en renforçant les laboratoires; développer la valorisation vers les besoins sociétaux plutôt que la recherche immédiate de profits.
- Développer le **partage des savoirs** : échange et ouverture, vers l'intérieur comme vers l'extérieur, diffusion de la culture scientifique et technique, ouverture culturelle.
- Renforcer les **relations internationales** d'échanges scientifiques, pédagogiques, culturels, avec un grand nombre d'universités, fondées sur une logique de coopération.
- Défendre l'**emploi statutaire**; résorber la précarité à travers la formation, les concours, les plans de carrière.
- Redonner aux différents **métiers** des objectifs et des conditions d'exercice leur rendant leur attractivité et permettant l'épanouissement des personnes.
- Faciliter l'entrée dans la carrière des maîtres de conférences par une **réduction du service** à 150h TD les deux premières années; refuser la modulation des services telle que prévue par le décret modifiant le statut des enseignants-chercheurs.

- Améliorer les **conditions de travail** des étudiants et du personnel, l'entretien et la sécurité des locaux; favoriser le retour et le partage d'expériences.
- Améliorer le **service rendu** aux étudiants et aux personnels par une meilleure définition des tâches des services administratifs; assurer des services de proximité sur les sites.
- Soutenir la **vie étudiante** avec comme critères de priorité l'action sociale, l'action culturelle, les manifestations sportives.
- S'engager dans la voie du **développement durable** en ouvrant le chantier de l'impact énergétique, en soutenant les recherches de nos équipes dans ce domaine, en œuvrant pour l'éducation au développement durable.

Ces propositions s'inscrivent dans la lutte pour le financement public de l'université.

En effet le désengagement financier de l'État conduit à rechercher des fonds d'origines diverses, menaçant l'indépendance et les conditions d'exercice de nos métiers. La loi LRU par l'introduction de fondations, le financement par le Grand Emprunt peuvent être les premières étapes d'une logique de privatisation.

Une université rassemblée autour d'objectifs élevés, tournés vers l'avenir et le plus grand nombre; une démocratie vivante, irriguant l'ensemble de nos activités; une recherche libre, un élan donné à l'innovation, l'expérimentation, des formations en phase avec leurs publics et les exigences sociales de progrès et de partage; des métiers valorisants, reconnus, respectés, des relations de coopération à tous les niveaux ... c'est ce que seul le **Service Public** d'enseignement supérieur et de recherche peut permettre.

Candidature au nom des listes « Pour l'université d'Aix-Marseille : Démocratie, Partage des Savoirs, Service Public », soutenue par le SNESup-FSU, le SNCS-FSU, Sud Education et Recherche.

Michel Provansal

- 59 ans, marié, quatre enfants,
- ancien élève de l'ENSET – Cachan (1972-1976, élève d'Albert Fert et d'Alain Aspect), agrégé de physique (1975),
- Assistant Research U.C. Berkeley boursier Fullbright en 1984,
- professeur d'énergétique à l'Université Paul Cézanne (1993-présent),
- fondateur puis chef de département de génie thermique et énergie de l'IUT de Marseille (1993-2000),
- initiateur de la filière de génie civil, responsable de la maîtrise (2000-2004),
- élu au conseil scientifique de l'Université Paul Cézanne, (2000-2008).
- directeur de l'Institut de Recherche sur les Phénomènes Hors Équilibre (I.R.P.H.É.– UMR 6594, 2008-2012),
- membre élu du PRES Aix-Marseille Université (2008-2011), membre nommé puis élu au CNU en 62 ° section (2000-2007), expert AERES (2008-2011).

DECLARATION DE LA CGT AU CA DU 3 JANVIER 2012 DE L'UNIVERSITE D'AIX MARSEILLE

La philosophie libérale qui guide l'université d'Aix-Marseille n'est pas la nôtre.

La prétendue " autonomie des universités " consacrée par la LRU et les RCE n'a trompé que ceux qui pensaient tirer bénéfice d'une université enfin managée comme le privé et maîtresse de son budget.

La course à « l'excellence » (et surtout aux budgets reliés) a poussé nos universités d'Aix Marseille à fusionner. Rappelons que la France se trouve au 26e rang sur 32 pays pour la part du budget civil consacré à l'enseignement et à la recherche - c'est l'OCDE elle-même qui le constate.

Notre vision du service public et de l'enseignement supérieur en est diamétralement opposée.

La mise en place d'un mastodonte (50 000 étudiants ; 8 000 personnels (chiffres fournis par le rectorat lors des élections) n'est pas pour nous gage d'amélioration en matière de formation, ni même d'amélioration des conditions de travail ou de perspective de carrière pour les agents. Noyés dans un établissement de près de 60 000 personnes (et qui a vocation à s'élargir toujours plus) nous allons perdre tous les avantages d'un établissement "à échelle humaine".

Cette restructuration des universités, dont vous avez été le fer de lance M. le candidat Berland, est basée sur la concentration, la mutualisation et donc des réorganisations, dont certaines ont déjà pris effet. Elle est source de suppressions de postes pour les contractuels de catégorie B et C essentiellement. Elle implique aussi des redéploiements de postes de titulaires (repyramidage) et l'externalisation massive des missions. La mobilité (loi récente sur la mobilité) sera un des moyens employés dans cette restructuration. La création de trois niveaux de structures (services centraux et « Gouvernance », niveau intermédiaire des campus, niveau des composantes) rappelle la structure des grandes entreprises au service du capital, elle éloigne les salariés des centres de décision.

Le personnel est un consommable, une variable d'ajustement. La « Gouvernance » du niveau central décidera unilatéralement de ce qui est bon ou moins bon pour l'université ; dans un souci de performance et « d'excellence », elle appliquera stricto sensu la loi, tout en répondant au lobbying du milieu économique c'est-à-dire du MEDEF.

Aujourd'hui la priorité est de mettre l'humain au coeur du travail, or cette politique exclut le-la salarié(e). Les présidents de nos universités sont complices de cette démarche d'exclusion et vous y avez participé.

Quels que soient les choix qui seront faits, il est absolument essentiel que la démocratie soit au cœur des futures structures. Les personnels devront être associés à tous les niveaux des processus qui y mèneront.

Nous rappelons l'importance du social dans le développement durable. C'est ainsi qu'au niveau confédéral, la CGT développe le concept de Développement Humain Durable : ne faisons pas une Société sans l'Homme.

La CGT milite pour moderniser et adapter notre système d'enseignement supérieur et de recherche aux nouvelles exigences liées à l'évolution des réalités sociales et à l'essor des sciences et des nouvelles technologies. Pour nous, cette modernisation ne peut s'accommoder d'une conception centraliste et compétitive qui organise la concurrence entre les individus, les sites universitaires, les opérateurs de recherche, les territoires. Une telle démarche restreint l'avancée du front des connaissances et entrave leur diffusion ; elle éloigne la masse des citoyens des enjeux de l'université et de la recherche, des choix scientifiques et technologiques ; elle accroît les inégalités sociales, territoriales, culturelles.

Nous luttons pour le retour à des budgets d'État, pour une gestion nationale des salaires et carrières des personnels, pour l'abandon de la RGPP et le gel ou suppression de postes, pour la défense inconditionnelle du recrutement sur statut de fonctionnaire d'État et la reconnaissance de formations nationales

Il y a tout lieu d'investir dans l'enseignement supérieur et la recherche bien au delà de ce qui est fait aujourd'hui dans le budget de l'état 2012 et dans une conception différente garantissant l'égalité d'accès et un aménagement harmonieux du territoire, une conception favorisant les convergences, le partage, les coopérations stimulantes.

Chaque fois que nous le pourrons, et comme nous l'avons fait par le passé, nous favoriserons l'unité syndicale pour faire aboutir nos revendications sur les dossiers clés.

Pour ces raisons, la CGT se prononce pour un candidat, M. Provansal, qui ouvre des perspectives pour la construction d'un front syndical, engagé dans la défense d'un service public destiné à tous et pas à une élite et enfin pour remettre l'humain au cœur de nos préoccupations.

Syndicat Fere sup CGT

Déclaration du SNASUB FSU
au CA inaugural d'AMU du 3 janvier 2012

Le SNASUB FSU profite de l'occasion qui lui est donnée, en ce jour d'élection du premier président de l'université d'Aix-Marseille, pour lui rappeler les attentes des personnels de cette nouvelle université.

Si la totalité des structures de l'établissement n'est pas encore totalement installée, les personnels ont déjà tout à fait intégré qu'ils appartiennent à une seule et même entité. Ils entendent être considérés immédiatement comme des personnels d'AMU, et non comme des personnels des « ex-périmètres ».

C'est pourquoi le SNASUB se fait l'écho de leurs attentes, auprès des administrateurs et du premier président de cette seule et même université dans les domaines suivants :

Le régime indemnitaire : les personnels demandent à bénéficier immédiatement de l'alignement de leurs primes et indemnités sur le régime le plus favorable des 3 ex- périmètres, pour chaque catégorie /corps/grade, ou sur la meilleure rémunération concernant les agents contractuels.

Si d'éventuels problèmes de masse salariale ont pu se révéler lors de la fusion, les personnels de l'université unique ne doivent en aucun cas en faire les frais, chacun dans son « ex-périmètre ».

Le régime horaire / congés : les personnels souhaitent que l'harmonisation du régime horaire / congés des services et composantes soit mise en œuvre sans délai, pour résorber les grandes disparités existantes entre les trois ex-périmètres. A cet égard, le SNASUB FSU peut faire une proposition.

La politique d'action sociale : les personnels, dont beaucoup sont touchés, dans leur vie personnelle, par la crise économique, sont dans une forte attente de la poursuite ou de la mise en œuvre d'une véritable politique d'action sociale, « par et pour les personnels », forte et dynamique, dotée de moyens à la hauteur du nombre des personnels, notamment en assistantes sociales.

Le « mouvement interne » : les personnels de la seule AMU pèsent d'un très grand poids dans l'académie. La question de leur mobilité interne doit être traitée sans retard.

Les personnels sont en attente de la mise en place d'un mouvement interne, intersites, inter-statuts, tous ex-périmètres confondus. La mobilité doit pouvoir se faire sur des critères communs, connus de tous, dans une opération ouverte à tous.

Les moyens de communication interne : pour l'ensemble des personnels, le SNASUB FSU réclame un outil de communication commun, accessible à tous, du type liste « all-users », qui représente l'un des éléments moteurs, avec l'action sociale, du renforcement du sentiment de cohésion et d'appartenance à l'entité unique AMU.

Tous ces éléments figurent dans la profession de foi que le SNASUB FSU a exposée, lors des élections aux 3 conseils d'AMU.